



**La destruction du dépôt de munitions de la Kriegsmarine  
installé dans la carrière d'Heurtebize  
à Jonzac (Charente maritime)**

**les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1944**

**par Pierre Ruibet et Claude Gatineau**

**Texte et recueil des témoignages par Claude Maque  
Textes allemands fournis par M. Pitaud  
Traduction de l'allemand par le colonel Jacques Boileau  
Photographies de Mme Pitaud et de Claude Maque  
Mise en page de Jacques Penaud**

**POUR LA MEMOIRE**

**Juillet 2005**

# La destruction du dépôt de munitions de la Kriegsmarine par Pierre RUIBET et Claude. GATINEAU

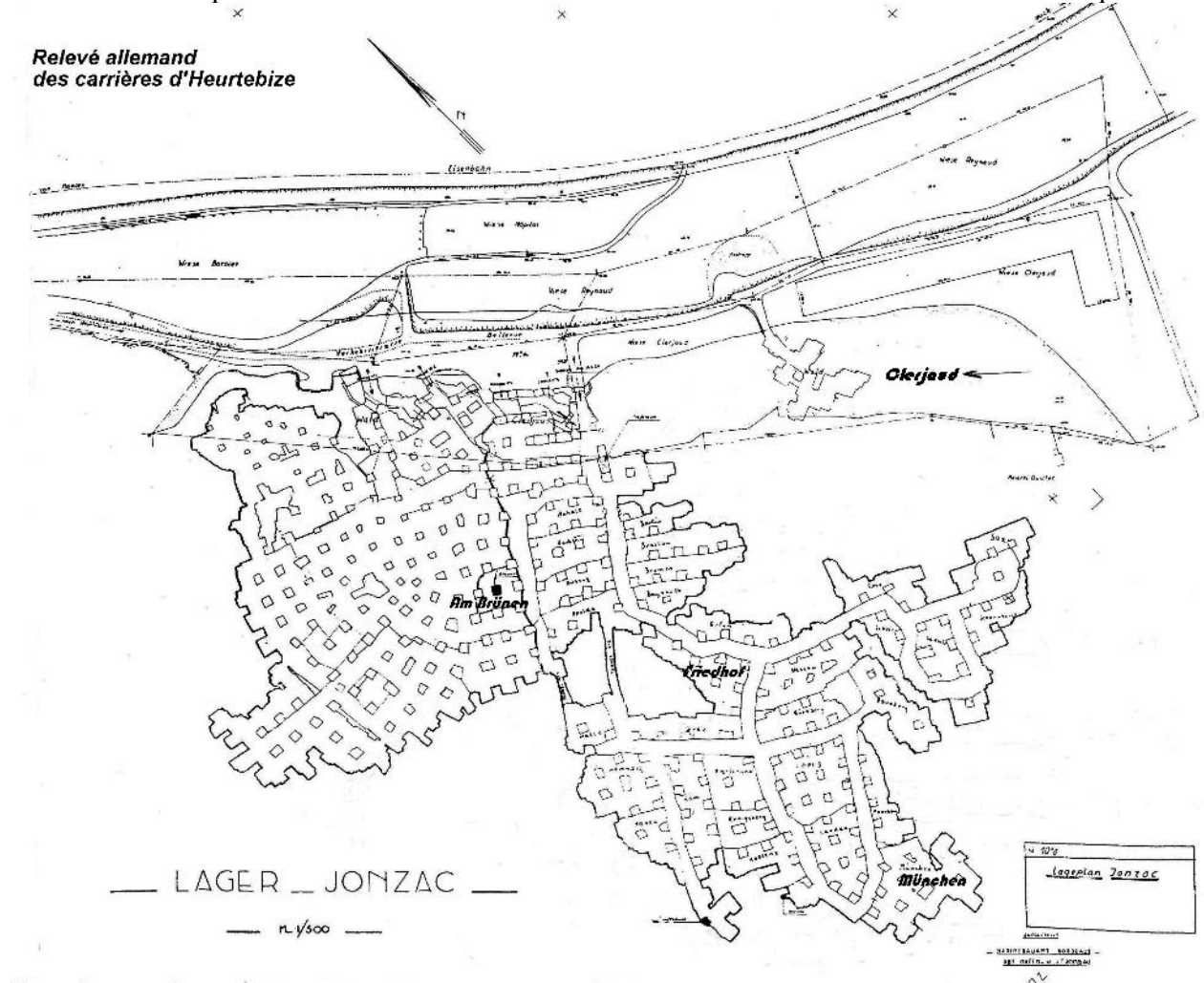
JONZAC le 30 juin 1944

Le 23 Juin 1940, la 44ème Division allemande sous les ordres du général SIEBERT pénètre en Charente Maritime. Le détachement du commandant BREHMER occupe Jonzac. La Feldkommandantur installe ses services place du château et la Feldgendarmarie dans les locaux de "l'Institution de la Sagesse" à Jonzac.

Dès 1941, le commandement allemand s'intéresse aux carrières d'Heurtebize situées à la sortie sud-ouest de la ville. Ces anciennes carrières de pierre de taille étaient constituées par des kilomètres de galeries, accessibles à des camions reliant de nombreuses salles en rondes. La voûte qui les couvrait atteignait par endroit plus de vingt mètres d'épaisseur.

Avant l'institution du Service du Travail Obligatoire (STO) en septembre 1942, des hommes sont déjà réquisitionnés pour effectuer des travaux pour transformer les carrières en dépôt de munitions dès la construction du mur de l'Atlantique (fin 1941- début 1942).

Ce dépôt de munitions ravitaillera les unités navales et terrestres du mur de l'Atlantique.



Heurtebize devient vite un camp retranché : d'importants travaux de protection sont réalisés à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur sur le terre plein face à l'entrée des carrières, des baraquements, une infirmerie, une salle de désinfection sont construites pour la troupe de garde ainsi que quatre blockhaus fortement armés :

- le blockhaus n° 1 : 2 canons de 105, 2 canons de 37, 3 mitrailleuses antiaériennes ;
- le blockhaus n° 2 : 2 canons de 105, 1 canon de 75, 1 canon de 37 et 4 mitrailleuses antiaériennes ;
- le blockhaus n° 3 : 2 canons de 105, 1 canon de 75, 2 canons de 37, et 6 mitrailleuses antiaériennes ;

- le blockhaus n° 4 : 2 canons de 105, 1 lance-flammes, 7 mitrailleuses lourdes antiaériennes.  
L'ensemble est protégé par un double réseau de fils de fer barbelés et par deux champs de mines.  
La barrière d'entrée est gardée par deux postes de garde échelonnés.

Les convois commencent à arriver. Les caisses d'obus, d'explosifs, de cartouches sont chargées par une vingtaine de jeunes français réquisitionnés, sur des camions qui font l'aller et le retour entre la gare et le dépôt. Là une autre équipe de requis les entreposent sous la surveillance de gardes en armes.

L'arrivée de nouveaux convois s'amplifiant, de nouveaux requis sont affectés à Jonzac, et de jeunes Jonzais se font embaucher pour échapper au STO en Allemagne. Ils seront bientôt une centaine : parmi eux un jeune de 19 ans, Pierre RUIBET.

En 1943, devant l'accumulation des munitions, principalement de l'artillerie lourde, qui correspondrait alors à 15 jours de feu pour l'ensemble des armées allemandes échelonnées entre la Bretagne et la frontière des Pyrénées, le Service de renseignement de la résistance régionale commandé par le docteur Jean POINOT, chirurgien à l'hôpital St-André, fait un rapport à Londres.

Londres demande alors au Service régional du renseignement d'étudier la possibilité de la destruction des carrières dans le cadre des mesures d'urgence à prendre pour les préparatifs du débarquement en Normandie.

Le Délégué militaire régional dit «HYPOTHENUSE» en fait le colonel Claude BONNIER arrive à Bordeaux le 14 novembre 1943 avec pour mission, entre autres, la destruction des carrières d'Heurtebize. Il demande alors aux groupes de résistance d'Archiac et de Jonzac d'étudier cette opération. Il se rend lui-même sur place à plusieurs reprises, ainsi que Jean POINOT chef du Service de renseignement de la résistance locale (Région B)

Leurs conclusions : la profondeur souterraine des grottes et leur étendue interdisent tout bombardement aérien. L'attaque du dépôt par un commando extérieur est impossible du fait du dispositif de protection. Le colonel Claude BONNIER et Jean POINOT prennent alors la décision que le sabotage serait fait de l'intérieur des carrières à l'aide d'explosifs fournis par Londres.

Le colonel Claude BONNIER est arrêté le 9 février 1944 sur dénonciation de son radio. Dans sa cellule, à la Gestapo de BORDEAUX, il se suicide en avalant sa pilule de cyanure pour ne pas parler sous la contrainte physique. Par contre d'«autres» parleront longuement et il y aura des trahisons, ce qui entraînera une nouvelle vague d'arrestations achevant de désorganiser la Résistance de la région comme par exemple l'arrondissement de Jonzac. Il s'en suivit des règlements de comptes expéditifs...

Le problème des carrières d'Heurtebize subsistait et restait d'actualité !

C'est ainsi que des groupes francs comme le groupe «ALERTE» ont pu être amenés à prendre des initiatives (incontrôlées ou manipulées par Londres ?) comme celle du sabotage du dépôt de munitions allemands de Jonzac.

Par ailleurs...

René MARCHADIER au cours de l'hiver 42-43 habitait Saintes. Il s'était lié d'amitié avec Michel ROBERT, ancien enfant de troupe d'Autun, qu'il avait rencontré dans une pension de famille, où ils avaient l'habitude de prendre leurs repas.

Michel ROBERT lui avait indiqué alors que s'il en avait besoin, il pourrait facilement trouver refuge chez ses parents à Jonzac où sa mère était concierge au tribunal.

C'est par hasard que MARCHADIER rencontra à La Rochelle Léopold ROBINET le fondateur du groupe de résistance "HONNEUR ET PATRIE" et qui, au moment où il reçoit sa convocation pour le STO, lui propose de rejoindre le monde de la Résistance en l'engageant comme responsable du maquis de Chantemerlière à Contré près de Tonnay-Boutonne.

A la dissolution de ce maquis découvert par les Allemands, ROBINET lui fait regagner Bordeaux où sous le pseudonyme de DUPONT et avec une fausse carte d'étudiant de l'université de Caen, il intègre le groupe franc «ALERTE»

Depuis avril 1944, René MARCHADIER appartenait donc au groupe franc bordelais dénommé «ALERTE». C'est un ami qui lui a fait connaître Marguerite CRAUSTE contrôleur des PTT à la poste de Bordeaux-St-Projet. Cette dernière animait le petit groupe dénommé «ALERTE» composé de quelques jeunes gens originaires de Paris recherchés par la Gestapo. Son domicile servait de PC pour le groupe dont elle était l'agent de liaison.

Au cours d'une réunion chez Marguerite CRAUSTE, dite Jacqueline, au 32 rue de la Devise à Bordeaux, il avait été signalé par Jean PETORIN qu'un important trafic de munitions avait lieu par chemin

de fer en gare de Jonzac. Aussitôt René MARCHADIER indique qu'il avait peut-être la possibilité d'avoir des informations sur place.

C'est fin avril 1944 que MARCHADIER se rendit au 35, rue des Carmes, siège du tribunal de Jonzac où il y fut accueilli chaleureusement par la mère de Michel ROBERT qui lui dit après qu'il eut décliné son identité : "*Michel m'a bien parlé de vous*". MARCHADIER était surpris de cette chaleureuse réception, et que Marthe ROBERT se souvienne de son nom...

Après cet excellent et encourageant accueil, il pouvait maintenant exposer sans réserve les motifs de sa venue : l'important trafic de trains de munitions en gare de Jonzac. Madame ROBERT lui dit alors qu'il ne pouvait pas mieux tomber : elle hébergeait chez elle un jeune homme, ami de son fils Michel et ancien enfant de troupe comme lui, qui travaillait aux carrières d'Heurtebize où était entreposé un gros stock de munitions : Pierre RUIBET !



*Pierre RUIBET*

MARCHADIER fait alors la connaissance de Pierre RUIBET au cours d'un repas auquel assistaient également Mme ROBERT et ses deux filles Claudine 7 ans et Mathilde, dite Titi, 17 ans. Il en profite pour faire mieux connaissance avec Pierre RUIBET et l'évaluer en le faisant parler. Pierre lui explique alors comment il est arrivé à Jonzac : après la dissolution de l'école d'enfants de troupe, du centre d'éducation «BAYARD» d'Audinac-les-Bains, par les autorités allemandes, dans laquelle il était entré à l'instigation de son père, il avait rejoint une compagnie de travailleurs des PTT pour se soustraire au STO. Suivant les pérégrinations de l'entreprise, il avait abouti à Jonzac au camp du Cluzelet où il fit la connaissance de Michel ROBERT... A la cessation d'activité de son employeur, il se fit embaucher en mars 1944 par les Allemands pour la manutention de caisses d'explosifs aux carrières d'Heurtebize.

MARCHADIER observe chez Pierre son enthousiasme pour la Patrie quand il évoque l'école d'enfants de troupe, il apprécie son phrasé, sa conversation de bon aloi empreinte cependant d'un certain faire valoir. Il en conclue que, compte tenu du poste qu'il occupe aux carrières et de son bon état d'esprit, Pierre RUIBET peut faire une bonne recrue pour le groupe «ALERTE». MARCHADIER après le repas s'est isolé avec Pierre : il lui donne les raisons de sa venue chez les ROBERT, lui indique son appartenance à la Résistance et la mission dont il s'était lui-même chargé. Il lui avoue que c'est vraiment une chance de l'avoir rencontré, lui qui travaille dans le dépôt, et que ce serait formidable s'il pouvait lui fournir un inventaire des munitions entreposées.

Piqué au vif, Pierre RUIBET prit spontanément l'engagement de fournir pour début juin le document demandé.

Le résultat du voyage de MARCHADIER à Jonzac fut débattu en réunion de groupe : il fut estimé que la réussite de l'établissement de l'inventaire était bien aléatoire bien que MARCHADIER ait expliqué le sérieux de RUIBET et la confiance que l'on pouvait lui accorder. Il fut décidé «d'attendre pour voir». Cependant, l'engagement était catégoriquement pris que si l'inventaire démontrait que le dépôt était aussi important qu'on l'affirmait, d'en tenter la destruction puisqu'on avait un homme dans la place et qu'il paraissait pouvoir s'y mouvoir avec une certaine latitude.

Le 5 juin, MARCHADIER retourna à Jonzac.

Pierre RUIBET l'attendait avec impatience afin de lui remettre l'inventaire qu'il avait établi en se laissant enfermer le soir dans le dépôt :

- 130 tonnes de poudre en paillettes,
- un nombre indéfini d'obus de DCA de 37mm,
- 33 wagons d'obus de 75 mm,
- 5000 obus de 105mm,
- un nombre indéfini d'obus de 150mm
- un nombre indéfini d'obus de 155mm,



*Michel Robert*

- 500 obus de 220mm,
- 2000 obus de 240mm,
- des caisses de mélinite, de dynamite, de grenades, de mines terrestres et marines.

MARCHADIER fut très impressionné à la lecture de l'inventaire du contenu des carrières. Il félicita chaleureusement RUIBET et en fit de son propre chef un membre du groupe «ALERTE». Puis il lui expliqua alors qu'«ALERTE» avait reçu le 4 juin l'ordre de faire sauter le dépôt !

Pierre RUIBET, qui avait déjà indiqué qu'il était disponible pour une action éventuelle contre l'Allemagne, dit avec fermeté qu'il était volontaire pour tout travail de sabotage.

Un instant réservé, MARCHADIER lui fit observer le danger couru, mais devant l'insistance de RUIBET, il lui dit qu'il lui apporterait des explosifs. Pour lui témoigner sa confiance, il lui donna son adresse personnelle à Bordeaux.

Au vu des documents que MARCHADIER ramena, le groupe «ALERTE» fut convaincu de l'audace de RUIBET et de l'importance du dépôt. C'est dans l'enthousiasme général que la destruction du dépôt fut décidée. LAUNAY, le chef du groupe, et CRAUSTE étaient chargés de l'obtention des explosifs.

MARCHADIER fut chargé d'aller les chercher dans une maison rue de Toulon ou rue de Mulhouse : il ne se souvenait plus exactement, ces deux rues étant parallèles. Il y fut accueilli par deux jeunes gens qui lui expliquèrent le fonctionnement des crayons retardateurs, des détonateurs, du cordon bickford et du plastic. Ils lui remirent un carton tout prêt qu'il ramena avec lui au PC. Il fut désigné par LAUNAY et les autres membres du groupe pour continuer la mission en allant livrer lui-même les explosifs à RUIBET.

C'est le 16 juin que MARCHADIER retourne à Jonzac pour livrer les explosifs. A midi, il arrive au tribunal. Les filles et Pierre RUIBET étaient prêts à se mettre à table. Aussitôt les regards de Madame ROBERT et de RUIBET convergeaient vers la valise qu'il tenait à la main. Après les effusions naturelles en pareilles circonstances, Madame ROBERT et RUIBET l'invitèrent à les suivre dans le tribunal jusqu'à la salle d'audience. C'est là, sous l'estrade sur laquelle siégeaient les juges, à travers une trappe dissimulée que MARCHADIER cacha le matériel qu'il avait apporté.

Pierre RUIBET était dans un état de fébrilité bien compréhensible ; il expliquait qu'il commanderait la mise à feu par les crayons à retardement hors des heures de travail pour épargner ses compagnons de chantier. Il ne pouvait donner la date de son action, celle-ci étant soumise à l'organisation journalière des travaux à effectuer dans les carrières. Il présenta à MARCHADIER le docteur Pierre SCLAFER\*, fils du sénateur révoqué par Vichy et patriote jonzaçais dont, en cas de succès, il aura besoin sitôt l'explosion déclenchée : d'abord pour l'attendre et l'éloigner avec sa moto sur la route d'Ozillac près de la bouche d'aération par laquelle il a prévu de sortir, ensuite pour adresser le télégramme "*Mission accomplie*" à Mlle CRAUSTE, postière servant de boîte à lettres au groupe «ALERTE».

Décision était prise qu'en aucun cas RUIBET ne devrait se manifester : s'il y avait réussite, on en serait rapidement informé à Bordeaux par la rumeur.

Pierre RUIBET ayant indiqué qu'il avait pris des dispositions pour rejoindre Bordeaux après avoir effectué sa mission, il était difficile à MARCHADIER de ne pas lui donner l'adresse du PC. C'était de la part de MARCHADIER une marque de confiance qui ne pouvait qu'aider RUIBET dans sa tâche, mais contraire aux règles du cloisonnement.

C'est le 18 juin que Pierre RUIBET fait son premier essai, hélas infructueux à la suite de la défaillance d'un des composants du dispositif. Aussi, le lendemain, il demande un jour de congé au docteur SCLAFER pour vérifier en compagnie de Mathilde ROBERT si ce sont ses détonateurs qui sont défectueux en essayant un qui fonctionne à merveille dans le poêle à sciure de Mme ROBERT qui est éventré par l'explosion.

C'est le mercredi 21 juin que RUIBET fait son deuxième essai aussi infructueux que le premier, et c'est à ce moment là qu'il est surpris entraîné de déposer son matériel par son camarade Claude GATINEAU. Ce dernier qui dérobait déjà des grenades qu'il cachait chez lui sous le foin, promet non seulement de ne pas le dénoncer mais de l'aider si nécessaire. Pierre met alors GATINEAU dans la confiance.

Le Jeudi 22 juin, un nouvel essai d'un détonateur ayant été concluant, RUIBET en conclut définitivement que c'est un autre élément du dispositif qui est défaillant. Il



*Pierre et Mathilde*

demande alors à son autre confidente, sa «tendre amie» Mathilde ROBERT, d'adresser un télégramme codé à Marguerite CRAUSTE dont MARCHADIER lui avait donné les coordonnées : *"Cousin bien malade. Envoyer médicaments urgents. Signé Robert"*.

A Bordeaux, on comprit qu'il y a eu échec et l'on aurait préféré qu'il envoyât une lettre qui serait passée inaperçue plutôt qu'un télégramme...

Sans réponse et obsédé par la réussite de sa mission, RUIBET demande à Mathilde d'envoyer un deuxième télégramme le lundi 26 juin : *"Attendons spécialiste, doit-on aller à Bordeaux ?"*. Le silence du groupe était du à la fois aux mesures de précaution et aussi à l'attente de nouveaux explosifs. C'est alors que ne recevant toujours pas de réponse, RUIBET fait envoyer un troisième télégramme, péremptoire celui-là : *"Serai à la gare au premier train, mercredi 28 juin."*

Donc le mercredi 28 juin MARCHADIER va l'attendre à la gare St Jean et le conduit rue de la Devise où ils sont reçus par CRAUSTE et LAUNAY. L'accueil est chaleureux, observation étant faite cependant de l'imprudence de l'expédition des télégrammes. De nouveaux explosifs sont là depuis la veille, apportés aux dires de Jacqueline par deux artificiers. Puis après avoir mangé avec CRAUSTE et LAUNAY, RUIBET et MARCHADIER passèrent la nuit du 28 au 29 juin dans la chambre de ce dernier.

C'est une fois arrivés dans la chambre que Pierre gêné et angoissé déclare : *"Je ne suis pas seul pour faire le coup. J'ai été surpris pendant que j'opérais par un copain. Il m'a promis de m'aider. Je n'ai pas osé en parler au PC car tu m'as toujours recommandé d'être le plus discret possible."*

MARCHADIER était mis devant le fait accompli, et ce n'était plus le moment de faire la morale. Au contraire il dit à Pierre : *"Si tu es sûr de lui, dans un sens, c'est peut-être très bien que tu sois aidé."* Pierre a paru soulagé et a répondu : *"Oui, comme ça, je serai plus rassuré."* Puis il demanda à MARCHADIER de lui donner son revolver, ce que fit ce dernier. Aux dires de MARCHADIER, la séparation n'a rien eu de dramatique ou de pathétique. Ils se sont regardés et simplement étreints sans un mot. Il l'a regardé partir, s'éloigner sa grande silhouette et soudain il a eu peur pour ce jeune garçon qui allait vers son destin.

C'était alors pour MARCHADIER l'attente, l'espoir et la crainte...

C'est par Marguerite CRAUSTE que MARCHADIER apprend la réussite et l'échec. Le dépôt de munitions a explosé, Pierre RUIBET est probablement mort, Claude GATINEAU fusillé et Mathilde ROBERT arrêtée. Alors que l'anéantissement du dépôt aurait dû le remplir de joie, c'est une grande tristesse qui l'accable. S'il avait été à l'origine de l'exploit réalisé par GATINEAU et RUIBET, il est aussi à celle de leur mort !

Les événements du 30 juin 1944, date de la destruction du dépôt et ceux des jours suivants, MARCHADIER n'en a eu connaissance que par le récit qu'en a fait Madame ROBERT et le témoignage des compagnons de travail de Pierre RUIBET.

C'est en posant les nouveaux explosifs que Pierre a été surpris par un Allemand, le contremaître Albert ENGLER, qu'il a tiré sur lui avec le revolver et l'a blessé, simplement, si bien que celui-ci a pu donner l'alarme et indiquer la participation de GATINEAU au sabotage. C'est alors qu'obsédé par la réussite de sa mission, Pierre RUIBET prend l'ultime décision de mettre directement le feu aux poudres et disparaît instantanément dans la gigantesque explosion qu'il déclenche et qui emporte avec lui les 17 allemands lancés à sa poursuite avec leurs chiens.

Les requis qui étaient sortis de la carrière pour la pause casse-croûte, profitent de la confusion totale, et se lancent dans une fuite éperdue à travers le champs de mines où deux des leurs seront blessés : Charles BOURG a le pied arraché et René THUAULT a le dos criblé d'éclats.

Quant à GATINEAU, il sera arrêté à la caserne des pompiers où il était passé prendre son uniforme pour donner le change aux Allemands. GATINEAU sera torturé en vain puisqu'il ignorait tout du groupe «ALERTE». Menacé d'être pendu, il sera finalement fusillé !

Pendant ce temps, une voiture munie d'un haut parleur sillonne la ville pour demander aux requis de regagner la carrière faute de quoi leur famille serait prise en otage. Ils y reviennent tous sauf Charles BOURG amputé du pied à la clinique et René THUAULT hospitalisé à l'hôpital dans la même chambre qu'Albert ENGLER...

La Gestapo commande au docteur GOURGAND 40 cercueils...

Les 200 requis sont rassemblés dans la cour de la ferme Clerjaud. Ils vont y passer la nuit du 30 juin au 1 juillet avec l'angoisse de faire partie des 40 otages que les Allemands auraient décidés d'exécuter



Claude GATINEAU

en représailles, selon la rumeur publique. Au petit matin du premier juillet, les requis ne sont pas rassurés : Claude GATINEAU a été traduit devant une cour martiale et a été condamné à mort par pendaison à la suite d'un jugement expéditif où il a pu être défendu par maître KAPPELLHOF du barreau de Bordeaux. En fin d'après midi, quatre requis, Robert BALOUT, René LANOUE, René GERVREAU, et LESAGE, sont désignés pour dresser la potence où il sera exécuté, ainsi que 40 otages.

Heureusement, sur intervention du maire, René GAUTRET, qui, refusant de désigner les 40 otages, s'est inscrit le premier sur la feuille tendue par les Allemands. Ceux-ci renoncent alors de mettre cette menace à exécution et libèrent les requis.

L'initiative qu'avait prise RUIBET d'envoyer des télégrammes, si elle a entraîné l'arrestation des deux femmes, a, à contrario, évité l'exécution des otages parmi la population jonzaçaise puisqu'il était ainsi démontré que l'organisation du sabotage était bordelaise.

Par contre, les Allemands ne renoncent pas à exécuter GATINEAU qui n'a pas parlé, et qui sur intervention de l'archiprêtre ne sera pas pendu comme un terroriste, mais fusillé comme un soldat refusant d'avoir les yeux bandés pour «voir la mort en face» et en ayant encore la force de crier "Vive la France !".

Peu avant d'être fusillé ce samedi 1er juillet vers 21 heures, Claude a écrit cette lettre à ses parents :

*«Mes chers parents*

*Pardonnez moi pour ce que je vous apprends. Je vais être fusillé dans quelques instants. Monsieur le curé est venu et m'a donné la communion. Je meurs en bon français et je vous embrasse tous. Je suis donc celui qui a été désigné.*

*J'ai voulu partir au service de l'Allemagne mais ils m'ont refusé. J'avais un avocat qui m'a bien défendu. Enfin c'est malheureux de mourir si jeune à la veille de ses 21 ans, à la veille du mariage de ma sœur. Ils se marieront quand même. Il n'y aura pas le même plaisir. Vous ne danserez pas. Je crois bien que vous serez vexés quand vous apprendrez cela, vous ne m'en voudrez pas. Je vous espère en bonne santé.*

*Votre fils qui vous aime*

*Claude»*

Mathilde ROBERT sera arrêtée par la Gestapo de Saintes, laquelle avait retrouvé trace des télégrammes adressés à Bordeaux, et sera incarcérée au fort du Hâ à Bordeaux où la rejoindra Marguerite CRAUSTE arrêtée à son tour. Elles seront jugées toutes les deux par le tribunal militaire de Bordeaux et condamnées à être fusillées le 24 août. La libération de Bordeaux le 23 les sauvera du peloton d'exécution.



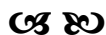
*"Au-delà de cette grille, Pierre RUIBET accomplissant son acte héroïque, trouva une mort glorieuse. C'est devant elle que fut fusillé Claude GATINEAU". 30 juin et 1er juillet 1944.*

Quant au corps de RUIBET, il fut retrouvé nu et brûlé portant une blessure au côté le 17 juillet 1944. Le corps fut formellement identifié par des requis dont Pierre BILLIER, Emile REIF et Yves SAIVET en présence d'Allemands. Le corps fut mis en bière à la carrière et emmené hors du camp le lendemain pour être enterré par les Allemands à Villenave-d'Ornon pour éviter des manifestations populaires à Jonzac.

Il aura droit finalement à de grandioses obsèques solennelles quand il sera ramené à Jonzac en décembre 1944.

Le Général de Gaulle nommera à titre posthume Pierre RUIBET et Claude GATINEAU chevaliers de la Légion d'honneur. Ils seront également nommés sous-lieutenants.

Pierre RUIBET fut fait compagnon de la Libération !



*La synthèse ci-dessus des documents et témoignages concernant Pierre Ruibet et la destruction du dépôt de munitions d'Eurtebize a été réalisée par Claude Maque (ancien enfant de troupe de l'Ecole militaire préparatoire technique du Mans de 1962 à 1966) et la mise en page par Jacques Penaud (ancien enfant de troupe de l'Ecole militaire préparatoire technique du Mans de 1955 à 1960), en mai 2005.*

# L'arrestation, l'instruction, le jugement et l'exécution de Claude GATINEAU

## D'après les archives Allemandes

La traduction des archives a été faite par le colonel Jacques BOILEAU

Claude GATINEAU, sera arrêté à la caserne des pompiers où il était passé prendre son uniforme pour donner le change aux Allemands après qu'il se fut enfui des carrières pendant la bagarre qui opposait RUIBET au contre maître ENGLER. Il fut conduit dans la salle de service de l'Arsenal maritime de Jonzac pour interrogatoire : il lui est enjoint de dire la vérité et instruit de déclarations inexactes.

### Claude Gatineau déclare :

1.) Personnalité : Je suis né le 2.2.23 cadet de deux enfants des époux Gatineau à Champagnac près Jonzac (Char.Mar)

De 1929 à 1937 j'ai fréquenté l'école communale à Jonzac. A ma sortie de l'école, j'ai travaillé dans l'exploitation agricole de mes parents jusqu'en 1939.

Ensuite j'ai été manœuvre à la ferme Cognac des frères Gautret à Jonzac.

De 1942 à fin 1943 j'ai été manoeuvre de la firme Saintongeaise à Jonzac.

Le 28.12.1943 je me suis porté volontaire comme manœuvre à la Kriegsmarine de Jonzac.

2.) Circonstances : Depuis mon engagement j'ai toujours été dans l'équipe de travail d'Albert Engler, appelée « équipe Albert ».

Ces deux derniers mois à cette équipe étaient affectés :

Lekeux Henri                      Pithart (prénom inconnu)

Richard André                    Durandeau Jean

Compain François                Gilbert Roland

Petit Robert

Il y a deux mois, j'ai fait la connaissance de RUIBET, il travaillait à l'équipe de Théo. J'affirme n'avoir eu avec Ruibet aucun rendez vous hors de l'arsenal. Je sais que Ruibet sortait rarement. Le dimanche je rencontrais des collègues de travail à Jonzac pour aller au café.

Il y a quinze jours Ruibet, près des toilettes m'a affirmé qu'il ferait sauter la casemate prochainement. A cette occasion, il m'a fait comprendre qu'il appartenait à un groupe de résistance de Bordeaux.

Il m'a dit, en outre, que sa correspondance pour la résistance transitait par une demoiselle Mathilde Robert à Jonzac, habitant au Palais de Justice. La correspondance venait de la même personne d'après ses dires, la demoiselle signait Titi pour camoufler son nom.

Quand Ruibet m'a parlé de faire sauter la casemate, il m'a demandé de l'aider. J'ai accepté. Il ne m'a rien révélé d'autre, seulement qu'il exécutait les ordres du groupe de Bordeaux.

Il m'a dit que je n'avais rien à faire pour l'explosion. Je devais simplement faire le guet. Nous n'en avons plus parlé jusqu'à jeudi dernier 29.6.44 après-midi vers 4 heures, au même endroit, il me dit que le lendemain matin il préparerait l'explosion qui devait avoir lieu vers midi. L'après midi il devait aller à Bordeaux rendre compte du résultat.

J'ajoute que le dimanche matin, j'ai croisé Ruibet qui m'a crié « J'ai trois jours ». Il m'a dit qu'il resterait trois jours à Bordeaux pour prendre les explosifs. Il m'a dit qu'il avait apporté le matériel le 29.6.44 et l'avait caché dans la carrière derrière les caisses de poudre.

Moi-même, je n'ai vu les explosifs que le jour de l'explosion.

Le vendredi matin, peu avant le début du travail, je terminais ma cigarette devant la carrière et le vis rentrer dans la carrière, il ne m'a rien dit ni fait un signe. Arrivé avec mes collègues à mon poste de travail, Ruibet m'a appelé : « Es tu prêt ? » « Oui mais avant je dois aller aux toilettes ». A ce moment Ruibet préparait les charges. J'ai vu du cordeau détonnant blanc, des capsules explosives et un crayon qui, me dit il, était un détonateur réglé sur 5 heures. A cette heure Ruibet n'était pas avec son équipe procédant au bétonnage. Il a fait ses préparatifs près de notre équipe car là il y avait plus de lumière. Je suis allé alors poser culotte derrière les caisses à 5/6 mètres de Ruibet. Quand je le revis, Ruibet me dit : lorsque Albert reviendra avec son équipe essaie de le conduire ailleurs. Quand Albert revint avec le reste de ses hommes je suis allé avec lui au poste 105 où son équipe travaillait mais il est revenu et alors il a vu le tas de bois sous lequel était caché l'explosif. Albert n'avait pas encore vu Ruibet. Il m'a dit « Oh Gatineau sabotage ! » . Je répondis : « Moi, nicht sabotage ». A ce moment Albert a entendu des bruits tout prêts venant de Ruibet. Il a dit à Albert « Viens avec moi » et il l'a suivi. Moi-même je suis parti vers la sortie. Je puis encore ajouter qu'Albert avait rassemblé et emporté les explosifs. J'ai entendu Ruibet dire à Albert : « Viens, il y en a d'autres ». J'étais à trente mètres d'eux quand j'ai entendu Albert crier et se lamenter. Moi-même je ne pouvais pas imaginer ce qui se passait. Je n'ai pas pensé que les deux se battaient. Albert courut en criant au bureau Franck pour l'alerte. Moi je suis allé

*vers la sortie car je savais que l'explosion allait avoir lieu. Je n'ai alerté personne car j'avais perdu la tête.*

*Tout le monde fut obligé de quitter la carrière. A l'entrée je fus interrogé par le capitaine Schmitt, Jansen, Pertsch pour savoir ce qui se passait. J'ai tout raconté de ce que je me souvenais. L'explosion n'avait pas encore eu lieu. Quelques minutes plus tard l'explosion se produisit. Je pensais que Ruibet était resté dans la carrière, il ne s'en était pas sorti.*

*Je pense que l'explosion a eu lieu entre 9h et 9h30. Ruibet voulait faire sauter la casemate à la pause de midi. Il me dit que si ça ne marchait pas, il devrait provoquer l'explosion avec le crayon explosif de sorte que l'explosion serait provoquée 5 heures après 18h (donc à 23h) Je n'ai vu qu'un détonateur mais je crois qu'il en avait plusieurs.*

*Quand on m'oppose que ces derniers temps je suis souvent allé à St-Germain-de-Lusignan, c'est vrai. J'y allais jouer au football, mon camarade Gilbert peut le confirmer, il était souvent avec moi et travaillait dans la même équipe.*

*J'assure que je n'avais pas de mauvais desseins à St-Germain-de-Lusignan et que je n'ai participé à aucun sabotage ni être membre d'un groupe de résistance bien que Ruibet m'y ait souvent invité. J'ai appris qu'il recevait de l'argent de Bordeaux et en recevrait plus après l'explosion, après la guerre il devait recevoir la Légion d'honneur.*

*Je reconnais que j'ai pris une part active au sabotage en faisant le guet. Je suis punissable. Je regrette de m'y être laissé entraîner et je reconnais les suites auxquelles je m'expose.*

*Le texte de ma déposition m'a été traduit, j'ai tout compris. Le document est conforme à mes dires*

Pendant ce temps le contre maître Engler était entendu à l'hôpital de Sainte où il avait été conduit pour soigner les blessures que lui avait infligé Ruibet. Engler déclara :

*Je m'appelle Albert Engler 43 ans contremaître à Jonzac*

*Je suis chef d'équipe de travail à Jonzac. Les Français nommés par Gatineau lors de sa déposition du 30.6.44 en faisaient partie et Gatineau lui-même aussi. La veille je voulais aller avec mon équipe dans la zone « Münich » de la carrière pour déplacer des obus de 105. Peu avant 8 h je donnais les instructions correspondantes au Français Lekeux. Puis je me suis rendu à une autre équipe, celle de mon camarade Asmus occupée à des travaux de bétonnage dans la zone « Friedhof ». Comme Asmus était au tir je dus le remplacer et me rendre à son équipe, à laquelle appartenait Ruibet.*

*J'estime la distance entre les deux équipes à au moins cent mètres. Après avoir distribué le travail le travail à l'équipe Asmus, je me suis rendu au bureau distant de 10m où travaille d'habitude le surveillant Franck. Franck était aussi au tir. Je pris une lampe mobile pour l'apporter à mes hommes qui n'avaient pas assez de lumière pour déplacer les obus de 105 correctement. Arrivé à mon équipe, je vis Gatineau sortir d'une alvéole. Comme il remontait son pantalon j'ai eu l'impression qu'il venait de satisfaire un besoin naturel. Comme c'est interdit je lui demandais s'il était allé dehors, mais n'ayant pas de réponse correcte je suis allé dans l'alvéole mais je n'y ai pas trouvé de traces d'excréments. Comme je voulais aller dans l'alvéole, Gatineau m'attrapa le bras pour m'en empêcher. J'y suis allé quand même ayant des soupçons. Je découvris, dans l'alvéole, 3 morceaux de bois ostensiblement superposés. Les ayant poussés du pied, j'ai trouvé, cachés, par terre, 1 cordeau détonnant d'1 mètre, 1 boîte de 5 capsules explosives de 25 centimètres et 6 ou 7 bâtons d'explosif de teinte claire. Chaque bâton d'explosif avait 20cm de longueur 2cm1/2 de largeur et 1cm1/2 de hauteur. Je les pris, je les levais lorsque Gatineau dit doucement quelque chose à quelqu'un qui s'avéra, par la suite être Ruibet. Je suis convaincu que Gatineau avait averti Ruibet. Ayant toujours les explosifs avec moi, j'avançais dans l'alvéole et y trouvait Ruibet. Je ne pensais pas qu'ils préparaient un attentat mais que quelqu'un d'autre les y avaient apportés. Je connaissais Gatineau et ne me méfiais de lui. Il a toujours été travailleur. Je sortis de l'alvéole avec Ruibet. Il me montra, à l'endroit où les caisses françaises étaient entreposées, quelque chose par terre. Je baissais les yeux pour voir ce que c'était. Je reçus alors des coups sur la nuque, d'abord avec le poing puis avec une pierre. J'appelai au secours et me mis en garde. Il s'ensuivit une échauffourée où lui et moi primes des coups. Mon équipe n'était pas loin, mais aucun Français ne vint malgré mes appels. Après nous être battus quelques temps, Gatineau avait soudain disparu et n'avait pas pris part à la rixe. Ruibet sortit un pistolet et me tira dans le dos. Je courus vers la sortie sans être poursuivi par Ruibet. A la sortie je prévins la sentinelle qui alerta le poste de garde Je retournai dans l'alvéole avec quelques soldats, au pas de course. Nous sommes arrivés au lieu*

*de l'incident appelé « am Brünen » (à la fontaine) mais n'y avons trouvé ni explosifs ni Ruibet. Nous avons tout fouillé et sommes repartis après 10 ou 15mn. J'ai alors été évacué pour me faire soigner. Je ne sais rien de la suite des évènements.*

*Je déclare après qu'on m'eut lu les déclarations de Gatineau, qu'il est vrai que j'ai dit à Gatineau : « Oh ! Gatineau. Sabotage » Il m'a répondu : « Moi nichts sabotage ».*

*D'abord je n'ai pas cru qu'il avait participé à l'attentat. Mais en y repensant, je crois qu'ils étaient complices.*

*Si mes cris n'ont pas été entendus, c'est à cause de l'immensité du dépôt mais aussi parce que dans la zone « Geisshausen » et la zone « am Brünen » il n'y avait pas 5 contre maîtres Allemands comme d'ordinaire, mais 2. Les autres étaient au tir.*

L'acte d'accusation est notifié oralement le 1<sup>er</sup> juillet à Claude Gatineau par le capitaine de corvette Hortmann, procureur juge de la marine :

*A Jonzac les 29 et 30 juin 1944 en une seule action.*

- 1.) Détention d'armes ou de matériel de guerre dans l'intention de les utiliser contre la Wehrmacht ou avoir préparé des agissements qui ne peuvent être entrepris que par des membres d'une puissance armée et en uniforme selon les coutumes de la guerre et selon le droit international avec des signes extérieurs indiquant leur appartenance à la puissance ennemie.*
- 2.) avoir intentionnellement par l'emploi d'explosifs mis en danger la propriété, la santé et la vie d'autrui et provoqué la mort prévisible d'humains.*
- 3.) Avoir intentionnellement détruit endommagé, rendu inutilisable, aliéné ou soustrait des moyens servant à la défense nationale allemande et ainsi intentionnellement ou par négligence attenté à la capacité offensive de la Wehrmacht, avec circonstances aggravantes.*
- 4.) Avoir commis contre un membre ou un allié de la Wehrmacht ou contre un service une agression ou un acte de violence contre la force d'occupation. L'accusé après entente a collaboré sciemment et volontairement avec le Français Ruibet et exécuté le plan de détruire, en grande partie, par explosifs le dépôt de munitions de Jonzac. Cela a coûté la vie à 14 soldats allemands.*

Le procès de Claude Gatineau pour terrorisme a lieu le 1<sup>er</sup> juillet en séance public :

Le tribunal est composé :

- 1. Le juge le Dr Kuhn magistrat d'escadre*
- 2. Le médecin de la marine le Dr Schweder*
- 3. Le quartier maître de 1<sup>ère</sup> classe Lührs*
- 4. Le procureur juge de la marine le capitaine de corvette Hortmann*
- 5. Le greffier le maître d'équipage Klarhölter*

*Le défenseur commis d'office est l'avocat français Kappelhoff Lancon de Bordeaux*

*Les témoins sont:*

- 1. Lieutenant de vaisseau Schmidt*
- 2. Adjudant-chef Gestapo Bechtel*

*Interprète :*

*Aspirant Ianger*

*Les témoins sont alors entendus :*

1<sup>er</sup> témoin : *Je m'appelle Bechtel adjudant-Chef au S.D (Scherheistdienst) = sécurité -gestapo ? prénom Heinrich, 44 ans, protestant, marié.*

*Gatineau m'a déclaré lorsque je l'ai interrogé, hier et aujourd'hui que RUIBET l'avait souvent invité à entrer dans la résistance. J'ai maintes fois demandé à l'accusé quelles étaient ses motivations, mais il ne m'en a pas donné. Il m'a en outre déclaré qu'il y a 14 jours, il avait promis à Ruibet de faire le guet.*

*Gatineau confirme.*

2<sup>ème</sup> témoin : *Je m'appelle lieutenant de Vaisseau Schmidt, prénom Otto, 59 ans, protestant. Je suis le directeur du dépôt principal de Munition de Jonzac.*

*L'attentat à coûté, avec certitude, la vie à 5 soldats, 9 sont portés disparus, leur mort est probable. Les dégâts matériels sont considérables et ne seront pas sans influence sur les opérations militaires.*

*Par accord unanime, les deux témoins n'ont pas eu à prêter serment.*

*L'accusé et son défenseur invités à ajouter quelque chose ont renoncé.*

*Après exposé des preuves l'accusation, puis la défense ont eu la parole.*

*L'accusation demande la peine capitale pour action de franc-tireur, graves dégâts militaires, attentat à l'explosif et violation de l'ordonnance sur la protection des troupes d'occupation.*

*Le défenseur demanda un jugement moins sévère que la peine capitale.*

*L'accusé a demandé l'acquittement, la relaxe et l'autorisation d'expier son acte dans l'armée allemande.*

*L'accusé interrogé pour savoir s'il avait quelque chose à dire s'en tint aux propos de son défenseur.*

*Le dernier mot ayant été donné à l'accusé, le tribunal se retire pour délibérer.*

*Après délibération, le tribunal étant rentré dans le prétoire, l'annonce suivante est prononcée.*

*Au nom du peuple Allemand :*

*L'accusé est condamné à mort pour :*

*Crime de franc-tireur*

*Attentat à l'explosif*

*Crime contre le peuple*

*Crime contre le règlement sur la protection des forces d'occupation.*

*Puis furent énoncées les conclusions suivantes :*

*Dans le procès contre Gatineau Claude pour crimes ci-dessus, le tribunal militaire, à l'unanimité, déclare le jugement exécutable car le commandant en chef habilité à confirmer le jugement n'étant pas disponible et suite à l'information donnée téléphoniquement par le commandant de la défense côtière « Gascogne » selon laquelle l'exécution ne pouvait être différée pour des raisons militaires impératives !*

*Le procès fut clos sur ces bases.*

*La sentence étant prononcée, exécutable immédiatement et sans appel, Claude Gatineau fut conduit devant les grilles d'entrée des carrières pour y être fusillé.*

*Etaient présent sur les lieux :*

*Le Lieutenant de Vaisseau Loewen du commandement du dépôt principal de munitions de Jonzac, commandant le détachement*

*Le juge militaire de la marine Hortmann (assimilé à Major)  
Le Dr Schweder médecin major. Officier du Service de santé  
Le curé catholique de Jonzac.  
Une section du Kommando du dépôt de munitions était alignée.*

*Claude Gatineau était à 20h42 sur le lieu du supplice.*

*Le commando mit l'arme sur l'épaule.  
Le juge lut la décision d'exécution du tribunal du 1.7.1944  
Le prêtre reçut l'autorisation de s'entretenir une dernière fois avec le condamné.  
Le peloton d'exécution (1 officier et 10 hommes) s'aligna à 5 pas devant Claude Gatineau.*

*A 20h 45, le commandement « Feu » fut donné.  
Le médecin constata la mort à 20h 47  
Le corps fut mis en bière par une équipe d'ouvriers.*

=====

Pour être complet sur cette affaire de la destruction du dépôt de munitions de Jonzac, je vous propose deux documents qui devraient répondre à vos questions :

- 1°) L'exposé des motifs de l'accusation de Claude GATINEAU rédigé par le juge magistrat de la marine le Dr KUHN
- 2°) Le rapport sur le sabotage rédigé par le Commandant du secteur Gascogne accompagné de commentaires sévères rédigés par le 4<sup>ème</sup> Bureau

Ces documents ont été rédigés après l'exécution de Claude GATINEAU

## MOTIFS

Suite aux aveux de l'accusé, à la déposition des témoins : Lieutenant de Vaisseau (W) Schmidt et adjudant chef Bechtel (SS), ainsi qu'aux dépositions écrites des témoins Engler et van der Wel, il résulte : (exposé des faits)

### I.

A Jonzac ( Gironde ) se trouve une carrière de trois hectares de superficie dont 1 imparti au service de l'intendance de la marine de Bordeaux qui fait aménager les 2/3 de son territoire et a entreposé , sur le reste des approvisionnements et des marchandises de cantiniers . .

2 hectares sont attribués à l'arsenal d'artillerie (ancien arsenal de la marine) de Rochefort qui y a installé le dépôt principal de munition de Jonzac où sont entreposées de grosses quantités de munitions de toutes sortes. Pour entreprendre les travaux nécessaires, sont employés 120 Français répartis en équipes dirigées par des chefs d'équipe allemands. L'une de ces équipes, environ 10 hommes, était commandée par le témoin Albert Engler, une autre par Asmus.

L'accusé Gatineau appartenait à la première, le Français Ruibet à la seconde.

Ruibet et l'accusé firent connaissance, au travail, en avril 1944. L'accusé déclare qu'ils n'étaient pas proches mais rentraient ensemble, à l'occasion, chez eux.

Mi juin 1944 Ruibet déclara à l'accusé faire partie d'un groupe terroriste de Bordeaux dont il avait reçu la mission de faire sauter le dépôt. Il demanda à l'accusé de l'aider, sans participer à l'action, mais simplement de faire le guet. L'accusé aurait d'abord objecté des risques, mais ensuite accepté de collaborer. Fut ce tout de suite ou au bout de quelques jours, l'accusé a donné des réponses contradictoires, de sorte qu'il est impossible de savoir quand leur collaboration a commencé.

Ruibet raconta à l'accusé avoir reçu de l'argent pour l'attentat projeté, qu'il en recevrait plus ensuite ainsi que la Légion d'Honneur. L'accusé assure qu'il ne lui fut rien promis, ni argent ni décoration. Du 26 au

28.6.1944 il eut une permission pour se rendre à Bordeaux. Le 29.6 il dit à l'accusé avoir ramené de Bordeaux des explosifs et que l'explosion aurait lieu le lendemain matin. Il avait déjà introduit des explosifs dans le dépôt cachés derrière des caisses de poudre. Il demanda encore à l'accusé s'il voulait faire le guet. Celui-ci accepta.

Lorsque l'accusé se rendit le 30.6.1944 à 8h à son poste dans la carrière, Ruibet l'interpella, lui demanda s'il était prêt. Il manipulait les charges et l'accusé vit du cordeau détonnant, des amorces et un instrument en forme de crayon, qu'il appela détonateur à retard. L'accusé se déclara prêt, mais devait d'abord aller aux toilettes et il sortit. Lorsqu'il revint Ruibet le chargea d'éloigner Engler qui s'approchait, afin de pouvoir travailler tranquillement. L'explosion était prévue pour midi. Si elle ne pouvait avoir lieu, Ruibet préparerait avant l'heure de fin du travail l'explosion avec l'allumeur à retard pour que l'explosion ait lieu à 23 heures. A ce moment Engler ordonna à son équipe d'aller dans la zone « München » de la casemate pour y modifier le stockage des obus de 105 (mm). Puis il se rendit à l'équipe Asmus qui travaillait au bétonnage dans la zone « Friedhof » à 100 mètres de là. Il donna également des tâches à l'équipe, car Asmus, comme d'autres chefs d'équipe, était à l'instruction du tir, donc tous absents ce jour là.

Engler se rendit au bureau, distant de 100 mètres, pour y prendre une lampe, pour que son équipe puisse manipuler les obus plus facilement.

Quand Engler revint à son équipe, il vit Gatineau sortir de l'alvéole où Ruibet préparait son matériel. Engler supposa que l'accusé, en infraction avec le règlement y avait déféqué. Pour le confondre, il voulut entrer dans l'alvéole mais l'accusé lui saisit le bras et voulut le retenir sous un prétexte quelconque. Mais le témoin ne se laissa pas détourner, entra dans l'alvéole et y remarqua trois planches ostensiblement posées là. Il les poussa du pied et découvrit en dessous 6 ou 7 bâtons d'explosif, 5 amorces explosives et 1 cordeau détonnant d'un mètre qu'il ramassa. Entre temps Gatineau entra dans l'alvéole et chuchota un avertissement à Ruibet que Engler n'avait pas encore vu. Engler dit à l'accusé : « Oh Gatineau sabotage » il répondit « Moi nix sabotage ». Cependant Engler ne crut pas que l'accusé et Ruibet avaient quelque chose à voir avec les explosifs, mais d'autres personnes. Il quitta l'alvéole avec Ruibet qui soudain lui montra quelque chose par terre, comme s'il avait trouvé d'autres explosifs. Comme il se penchait Ruibet lui assena des coups de poings et de pierre sur la nuque. Engler cria au secours et se mit en garde. Pendant le pugilat Ruibet sortit un pistolet 6,35 et tira dans le dos d'Engler qui s'enfuit vers la sortie. Dès le début de la rixe Gatineau a couru vers la sortie et l'a passée avant Engler. Les autres Français, alertés par les voix et les tirs avaient pris la fuite. Ruibet ne courut pas après Engler. Il ramassa les explosifs qu'Engler avait perdus dans le combat et se rendit dans une autre partie de la casemate.

Quelques minutes plus tard, Engler accourut vers le lieu de la rixe avec des soldats, mais après une fouille de dix à quinze minutes il ne retrouva ni Ruibet ni les explosifs. Engler et les soldats quittèrent l'alvéole et il alla se faire soigner. Ensuite le soldat de garde hollandais ( ? ) Van der Wel reçut l'ordre d'aller dans la casemate avec son chien et 17 ou 18 soldats allemands pour rechercher Ruibet et les explosifs. Soudain, à 100 mètres, il vit un grand Français, brun - ce devait être Ruibet, décrit comme grand, large et brun de cheveux – l'appela et tira sur lui à la carabine (Mauser 98). Ruibet riposta sans succès.

Soudain une explosion projeta Wel et les soldats hors de la casemate. Ils furent blessés. D'autres explosions s'enchaînèrent, par alternance, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet au matin.

L'explosion causa des dommages considérables. On ne peut encore estimer ce qui sera sauvé des munitions et des approvisionnements.

Cinq cadavres de soldats allemands furent découverts, neuf autres portés manquants, vraisemblablement morts, d'autres soldats allemands furent blessés. Les Français n'ont pas eu de pertes à part Ruibet disparu, mais ne peut avoir quitté la casemate toutes les sorties étant gardées. Manifestement il a été pulvérisé par la première explosion. On ne peut pas savoir s'il a déclenché l'explosion se voyant découvert, ou si les coups de feu de la garde l'ont provoquée.

## II

L'accusé Gatineau, 21 ans, apparemment sans antécédents judiciaires, décrit comme travailleur appliqué, solide et sain n'a donné aucune précision crédible sur les motifs de son acte. Il prétend ne pas appartenir à un groupe de résistance et n'est pas partisan de de Gaulle.

On ne lui aurait promis aucun avantage pour sa coopération. Il se dit satisfait de son salaire (90 à 95 francs par jour) de son traitement par ses supérieurs et les soldats allemands.

Il déclare expressément n'avoir aucune raison de se plaindre de qui que se soit. Il dit que Ruibet l'a menacé d'être fusillé s'il refusait de coopérer, mais il doit concéder que cette menace ne lui fut pas faite lors de leur premier entretien où il s'est déclaré prêt à faire le guet.

Comme on lui répétait que s'il s'était senti menacé, pourquoi ne l'a-t-il pas signalé à ses supérieurs à la Feldgendarmarie ou à la police française, il est resté muet.

On peut ne peut donc que supposer que l'accusé sympathisait avec la résistance et les Anglo-américains et voulait les soutenir dans leur lutte par son aide promise à Ruibet contre la Wehrmacht. Très vraisemblablement on lui avait promis de l'argent ou une distinction. On n'a pu prouver une liaison entre l'accusé et les terroristes ou agents ennemis.

### III

Les actes de sabotage et opérations des terroristes français ne peuvent être considérés isolément. Ils doivent être coordonnés avec les raids aériens, préparant l'invasion anglo-américaine sur les installations allemandes, voies de communication et les dépôts et avec le débarquement lui-même. Cela ressort des directives données aux terroristes par radio et agents, aux parachutages de matériel et à la recrudescence d'actes de terrorisme depuis le débarquement. Ceci montre que les terroristes sont bien conscients de la coïncidence de leur activité avec les opérations ennemies. En conséquence, les actes terroristes doivent être considérés comme actes de guerre. Il est sans importance qu'ils visent la vie de soldats allemands ou qu'ils favorisent les entreprises ennemies par d'autres moyens militaires efficaces ; ces opérations auxquelles les Français ne sont pas habilités par suite des accords avec le gouvernement légitime de Pétain, du moins en civil.

Des gens comme Ruibet et Gatineau sont donc des francs-tireurs passibles des peines prévues par le § 3 de la loi sur la sécurité du Reich.

Donc le prévenu qui a participé à ce crime car il a participé à des opérations qui selon les coutumes de la guerre auraient du être menées par des ressortissants en uniforme d'une puissance en guerre.

Que l'attentat n'est pas eu lieu au moment prévu et de la façon prévue ne coupe pas le lien entre l'acte de l'accusé et son résultat et n'influe pas sur la culpabilité de l'accusé.

La conduite de Ruibet est passible des articles du code pénal concernant les destructions de moyens militaires.

Crime d'attentat à l'explosif

Crime de terrorisme

Crime contre le peuple

Crime contre la protection des forces d'occupation.

Ces crimes de Ruibet ne sont pas reconnus par l'accusé mais il a aidé sciemment et est punissable pénalement. Le crime d'assistance au meurtre n'est pas constitué car l'accusé attendait l'attentat à midi ou dans la nuit il n'avait donc pas imaginé la mort de soldats allemands et de Français.

### IV

Pour les francs-tireurs la loi prévoit la peine de mort, elle a donc été prononcée. Mais le tribunal aurait pu aussi condamner l'accusé au vu des dispositions de § 1 de la loi du Reich du 4.4.1933 réprimant les violences politiques et des alinéas 49, 44 (nouvelle formule) du code pénal du Reich, qui prévoient la peine de mort dans tous les cas.

Les quelques circonstances atténuantes, pour l'accusé, doivent s'effacer devant la nécessité de lui faire expier les graves conséquences de son crime et d'avoir un effet dissuasif pour tous ceux qui seraient tentés d'accomplir des crimes terroristes.

Pour quelqu'un qui a sur la conscience la mort de 14 soldats allemands, ne serait ce que par complicité, la seule peine possible est la peine de mort. C'est pourquoi elle a été prononcée.

Le commandant en Chef de la Kriegsmarine a confirmé le jugement le 5.8.1944

Le jugement a ainsi force de loi

Fribourg en Brisgau le 10.10.1944

**SECRET**

Amiral Cdt Côte Atlantique  
4<sup>ème</sup> Bureau  
B.Nr. Geh. 21 697/44 Qu.

Commandant de la Marine Ouest 4<sup>ème</sup> Bureau  
Commandant du secteur de défense maritime Gascogne  
Tribunal de l'Amiral. Annexe de Royan

- A. Ci-joint le rapport du Commandant de secteur Gascogne du 4/7/1944 sur le sabotage du dépôt principal de munition de la marine de Jonzac ainsi que le compte rendu du magistrat de la marine ( capitaine de corvette) HORTMANN du 3/7 à Jonzac, transmis pour information.

Concernant le rapport du Commandant du Secteur Gascogne, il faut remarquer :

Page 1 passage 2.

Les exercices de tir auraient dû avoir lieu pendant le temps de libre pour une meilleure surveillance.

Page 1 passage 3 1<sup>ère</sup> partie :

ici aussi une mauvaise organisation est regrettable.

Page 3 § 3 passage 2 :

suite à une inspection de sécurité du dépôt par mon adjoint, ordonné la fouille de tous les ouvriers à leur entrée et sortie de la carrière. Apparemment cela n'a pas été exécuté en ce qui concerne Ruibet

Page 3- § IV-a

Les explications du Commandant secteur Gascogne ne sont pas acceptables. La nécessité de l'instruction du tir n'est pas à nier mais doit avoir lieu pendant le temps libre, c'est à dire lorsque aucun Français n'est présent. L'officier responsable doit organiser autrement et mieux la surveillance.

Page 4 § IV – j

L'avis du Commandant n'est pas admissible.

1. En l'absence de plus de la moitié des chefs d'équipe les contremaîtres durent prendre chacun 2 groupes, d'où une surveillance défailante.
2. Ruibet n'a manifestement pas été fouillé par le poste de surveillance.
3. La fouille corporelle des Français n'a pas été suffisante pour que le matériel de sabotage ne puisse pas être introduit.

- B. Pas de remarque particulière sur le rapport du juge militaire et du commandant du secteur marine

- C. L'enquête contre le chef du dépôt de Jonzac est en cours et le résultat sera communiqué. L'ouverture d'une enquête de justice militaire a aussitôt été ordonnée par moi, comme dans le cas MIGNÉ (?).

Signé : Illisible

## R A P P O R T

Suite aux enquêtes du SD (gestapo) avec la Feldgendarmerie et le juge d'instruction Hortmann ainsi qu'avec nos propres recherches et auditions, il résulte :

- I. Dans la carrière, se trouvaient le 30.6.1944 vers 9 heures un surveillant allemand, 4 chefs d'équipes allemands, la sentinelle de guet aérien et 1 sentinelle devant les portes I et II. Les autres chefs d'équipes étaient avec une partie des soldats, commandés par le Lieutenant de vaisseau « S » et l'enseigne « J » partis au tir. Les transporteurs de munitions, français, étaient 60 dans la carrière.

Le chef d'équipe ENGLER avec son équipe de 8 hommes était dans la zone « Munich » occupé à modifier l'entreposage des obus de 105mm. Il leur précisa leur travail puis se rendit à l'équipe ASMUS, lequel était au tir. Revenu à son équipe, il voit un Français sortir d'une alvéole où il n'avait rien à y faire. Cela lui parut suspect. Il lui demanda ce qu'il faisait mais n'obtint pas de réponse cohérente et voulut aller dans l'alvéole, mais le Français voulut l'en empêcher. Il y alla tout de même et sous quelques planches il trouva des explosifs qu'il ramassa. Le travailleur français était Claude Gatineau, habitant Jonzac depuis décembre 1943, employé au dépôt de munition de Jonzac, affecté à l'équipe du contre maître Engler. Pendant qu'Engler ramassait les explosifs, Gatineau entra dans l'alvéole et avertit quelqu'un qu'Engler n'avait pas encore remarqué. C'était le Français Pierre Ruibet depuis 2 mois affecté au dépôt de munition de Jonzac ; il appartenait à l'équipe Asmus. Découvert par Engler il réussit d'abord à le tromper, puis l'attaqua par derrière à coups de poings et de pierre sur la nuque. Pendant ce combat Ruibet sortit un pistolet et tira sur Engler, dans le dos.

Engler, blessé courut vers la sortie en criant « sabotage à l'aide ». Une grande partie des Français s'enfuit vers la sortie. Ni Gatineau qui avait regagné son équipe, ni les autres Français ne vinrent en aide à Engler, mais furent vers la sortie. On ne pouvait savoir si ces Français avaient vu la rixe entre Ruibet et Engler, les recherches sont en cours.

La sentinelle devant la sortie alerta la garde. Quelques minutes plus tard Engler avec 4 ou 5 soldats entra dans la carrière. Ni Ruibet ni les explosifs ne furent retrouvés. Le commandant de service, le Lieutenant de Vaisseau Schmidt arriva avec 17 soldats aux ordres du chef artificier Beck et les envoya dans la carrière chercher l'auteur de l'attentat.

Quand ils eurent pénétré de 100 m dans la carrière le reste du groupe chercha à droite et à gauche de « l'Avus » dans les alvéoles. Peu après se produisit la première explosion qui projeta hors de la carrière le chef artificier Back. 2 soldats, le garde hollandais et un chef d'équipe allemand furent tous plus ou moins blessés. Un soldat, le Hollandais et le chef d'équipe Engler furent transportés à l'hôpital de Saintes. Il faut supposer qu'après son combat avec Engler Ruibet n'a pas pu quitter la carrière. Tous les autres Français avaient quitté les lieux. On avait déposé 11 cadavres de soldats allemands. Les 3 autres sont probablement morts aussi.

Les trois contremaîtres allemands restants avec le surveillant avaient couru vers l'entrée en entendant le cri « Sabotage » pour éloigner les Français qui restaient.

Jusque là, on a pu constater que la majorité des munitions et la moitié des approvisionnements de l'intendance de Bordeaux étaient considérés comme perdus.

- II. Les enquêtes aussitôt déclanchées par le SD (Gestapo) la Feldgendarmerie et le magistrat commandant de la marine Hortmann ont donné ce qui suit :

Aux dires de Gatineau, Ruibet appartenait à un groupe de terroristes de Bordeaux qui lui a fourni les explosifs. Il les a cachés sous ses vêtements l'après-midi du 29.6.44 et les a dissimulés dans la carrière. Ruibet est le responsable principal. Gatineau a été mis au courant du plan 14 jours avant. Le 30.6.44 en tout début du travail, Ruibet lui aurait dit qu'il ferait sauter le

dépôt et lui ordonna de veiller à ce qu'il ne fut pas dérangé. Gatineau accepta. L'enquête n'a pas démontré que les autres travailleurs français eussent été au courant du sabotage. Elle a été cependant poursuivie en direction du groupe terroriste de Bordeaux auquel appartenait Ruibet. Le Français Gatineau a été condamné à mort par le tribunal militaire le 1.7.1944 après de longs débats pour aboutir à ses aveux.

Le jugement a été exécuté le même jour.

- III. Le dépôt principal de munitions de Jonzac est gardé par 2 officiers, 7 sous-officiers et 74 soldats plus un veilleur hollandais avec deux chiens. De jour, une sentinelle double à l'entrée principale et aux entées I et II.

Les travailleurs dans la carrière sont surveillés par le surveillant et les chefs d'équipe. Les portes sont en fer, verrouillées. Le terrain est patrouillé par 2 hommes et à l'intérieur, les patrouilles ont un chien.

Une sentinelle à l'entrée principale du camp (barrière mobile) et à l'entrée de la carrière ont l'ordre de vérifier la validité des laissez passer (ausweis) de même, que pour tous les Français, fouiller le contenu des musettes et des sacs ..etc.

Les Français travaillant dans la carrière sont dépendants du poste Gestapo de Bordeaux qui les contrôle et les surveille. Le poste de garde leur retire leur « Ausweis » et leur donne un insigne permettant de pénétrer dans la carrière. A leur sortie, leur insigne est échangé contre leur « Ausweis ». Des sondages aléatoires sont effectués ou dans les cas suspects la fouille au corps peut être ordonnée.

- IV. Mes conclusions sont les suivantes :

- a.) L'exécution de l'exercice de tir pour une partie des (volontaires civils) allemands et de la garde était nécessaire pour l'instruction. Savoir si l'absence de ces personnels a facilité l'attentat n'est pas possible. En tous cas si le personnel avait été sur les lieux il n'aurait pas empêché l'attentat, tout au plus retardé. On aurait pu envoyer moins de civils allemands au tir. On ne peut accuser l'officier de négligence ( près de la moitié était présent).
- b.) Le fait que les soldats, avec le contre maître Engler, soient retournés dans la carrière et n'y aient rien trouvé ni Ruibet ni les explosifs s'explique par le fait que l'auteur de l'attentat avait quitté les lieux, en raison des premières découvertes.
- c.) L'ordre du lieutenant de vaisseau (Schmidt) d'envoyer une seconde équipe dans la carrière était justifiée, à mon avis, et nécessaire. Il fallait chercher par tous les moyens à empêcher l'auteur de réaliser son plan et ainsi de conserver le précieux dépôt de munitions.
- d.) Le lieutenant de vaisseau Schmidt n'est pas lui-même allé dans la carrière. J'approuve cette décision car étant le seul officier il devait prendre les mesures nécessaires.
- e.) Les mesures prises par Schmidt étaient justifiées et complètes.
- f.) Que les Français aient quitté la casemate, en entendant le cri de « sabotage » est explicable de même qu'ils aient quitté le dépôt de munitions en raison des explosions et les sentinelles n'ont pu les en empêcher. Du reste une partie des ouvriers français a regagné le dépôt peu après et le reste a pu y être ramené.
- g.) L'échange de coups de feu auquel a participé la 2<sup>ème</sup> équipe sous le commandement du sous officier artificier Gack n'a pas été clairement expliqué.
- h.) La conduite du chef d'équipe Engler, prudente et courageuse mérite d'être connue de tous. C'est ainsi que Gatineau put être conduit à la sûreté et les documents nécessaires à la poursuite du groupe terroriste de Bordeaux, recueillis.
- i.) Le contrôle journalier par fouille au corps n'est pas possible à cause du grand nombre de travailleurs. L'introduction de matériels de sabotage ne peut être empêché. D'autant que tout le matériel de sabotage existe déjà dans le dépôt. Le faible effectif de civils allemands ne permet pas une surveillance complète des Français.
- j.) En résumé, je déclare que le chef de service ne peut pas être inculqué ni ses subordonnés.

# TEMOIGNAGE de René MARCHADIER

*«Pour chaque événement, les témoignages divergent selon les sympathies et la mémoire de chacun».*  
*THUCYDE*

## PROLOGUE

C'est la difficulté - pour M. PITAUD, professeur à la retraite, effectuant des recherches pour écrire l'histoire de la Charente Maritime pendant la dernière guerre d'établir "qui a organisé la destruction du très important dépôt de munitions allemand à Jonzac en juin 1944" qui l'a amené à se mettre en rapport avec moi.

En effet, dans cette période euphorique mais aussi très trouble qui a suivi la Libération, sont apparues des personnes revendiquant avoir su, connu, voire participé à ce fait de guerre, par vanité ou mégalomanie. Dans cette poursuite de la vérité, pour l'historien, son souci, en dehors de l'exploitation des archives, c'est de recueillir des témoignages, les plus nombreux possible. Ils se font de plus en plus rares et la mémoire est parfois capricieuse soixante ans après les faits.

Le 30 juin 1944, à Jonzac, est détruit un dépôt de munitions par l'action et le sacrifice de deux jeunes résistants. Son importance est donnée à la fois par l'envergure des lieux : carrières avec aération à 10 et 20 mètres sous terre, aménagements de plusieurs kilomètres de galeries hautes et larges, salles en rotonde, salle de distraction, infirmerie, protégées extérieurement par 4 blockhaus, fils de fer barbelés, champs de mines et par la contenance de nombreux trains de munitions entreposés dont l'inventaire a été établi par Pierre RUIBET.

L'Université d'été tient cette année ses assises à Jonzac. Elle propose une série de conférences permettant selon la formule consacrée d'approfondir ses connaissances. Pour la séance inaugurale, M. PITAUD a proposé un fait local de portée nationale : "*Qui a organisé la destruction des carrières d'Heurtebize ?*".

Invité par la ville de Jonzac et l'Université d'été à apporter mon témoignage au cours des diverses manifestations où coïncident les travaux de l'Université et la commémoration de la journée du 30 juin 1944, je n'ai pas pu me dérober à cette obligation.

C'était la première fois en soixante ans que j'assistais à une telle cérémonie.

Bien sur, j'étais venu, à plusieurs reprises, sur les lieux. Mais seul ou en compagnie de mon épouse; j'étais plus en communion avec les deux héros : RUIBET et GATINEAU. Une année, j'avais constaté que la plaque souvenir apposée sur un blockhaus était recouverte par le lierre soulignant ainsi le temps qui s'écoulait et l'oubli qui survenait.

A l'issue de cette journée de fin juin 2004 et pour apporter un témoignage tangible, j'ai décidé après l'exposé oral effectué de répondre par ce récit à la question posée servant de thème d'abord à un colloque en présence de personnalités puis aux membres de l'Université.

Je ne relaterai que ce que j'ai fait ou vu dans le contexte des conditions d'existence de la Résistance. En l'occurrence, le «JE» pourrait paraître suffisant ou prétentieux et ne sera pas employé. Arrivant à un âge où toute cette période est un lointain passé, pourquoi ne pas utiliser le «IL» comme si j'étais déjà disparu et qu'un tiers raconterait ma vie en ce temps là.

-----

Depuis l'époque où IL avait été amené à convoier un aviateur anglais, IL avait compris le danger qu'il y avait à prendre un train rapide desservant des gares souvent soumises à des contrôles de police. Aussi n'utilisait-IL que des trains omnibus qui s'arrêtaient en banlieue avant la gare principale. IL prenait ensuite le train arrivait ainsi au cœur de la ville. Par ce moyen, à l'arrivée comme au départ, IL évitait des contrôles ou des rafles inopinés.

Ses faux papiers étaient son sésame mais suivant l'objet de la mission ou des choses transportées, mieux valait éviter au maximum une fouille intempestive.

Très tôt, ce matin là, IL avait, à la gare de Bordeaux-Benauge, dans le quartier de La Bastide, pris un train au milieu de nombreux voyageurs, très affairés, partant en Charente à la recherche de ravitaillement pour leurs besoins personnels ou pour alimenter le marché noir. IL se fondait ainsi dans une foule de pauvres diables n'offrant pas d'intérêt au regard des services spéciaux de police française ou allemande.

Dans un compartiment, IL écoutait avec une certaine commisération la conversation de ses compagnons de voyage qui ne portait que sur la recherche de la nourriture et des combines qui s'y rattachaient avec, jactant comme toujours, d'insupportables hâbleurs. Bien sûr en cette période de pénurie extrême, cette prospection des campagnes s'expliquait mais, IL regrettait à part de temps à autre quelques soupirs sur les événements présents - qu'aucun noble sentiment ne soit exprimé. Évidemment la crainte des conséquences de bavardages inconsidérés rendait muet mais en attendant que la situation du Pays s'éclaircisse, sans trop se poser de question à ce sujet, l'estomac était la préoccupation première.

Au fur et à mesure des arrêts aux petites gares qui s'échelonnaient le long du parcours, IL voyait descendre les "prospecteurs", saisir leur bicyclette du wagon de marchandises à l'arrière du convoi pour rejoindre les fermes de leur connaissance. Quelques habitués, complices et joyeux drilles, se donnaient rendez-vous pour le train du soir.

A son arrivée à Jonzac, IL constatait que les renseignements qui lui avaient été donnés étaient exacts. Gardés par des soldats en arme, sur une voie ferrée de garage, stationnaient des wagons. Des ouvriers en déchargeaient, avec précaution, des caisses paraissant très lourdes. Un personnel allemand dirigeait les opérations tandis que deux officiers en uniforme de la Kriegsmarine parlaient amicalement sur le quai près de la sortie de la gare.

Aujourd'hui 30 juin 2004, penché au-dessus du parapet, IL regardait les herbes vertes de la Seugne onduler doucement au rythme lent de la rivière. De vifs canetons s'ébattaient auprès de leur mère troublant l'image du château se reflétant dans l'eau. Rien n'avait changé depuis soixante ans ; c'était toujours le même paysage bucolique et toujours cette atmosphère de vie paisible, de tranquillité qui se dégageait dès que l'on pénétrait à l'intérieur de la petite ville.

Ce sentiment, IL l'avait tout de suite éprouvé quand, au printemps 1944, après avoir quitté la gare, IL s'était dirigé, à travers les rues bordées de sages maisons, vers le tribunal.

L'heure étant trop matinale, IL était passé devant le bâtiment sans s'arrêter, par réflexe habituel, afin de repérer les lieux et aussi attendre un moment plus convenable pour son intervention. C'est ainsi qu'IL s'était accoudé au petit pont sur lequel IL était aujourd'hui ; il y avait soixante ans de cela.

Quel contraste entre la vie paisible de cette cité et celle trouvée peu de temps auparavant quand IL était arrivé à Nantes écrasée sous les bombardements alliés avec des centaines de morts. IL avait alors pensé avec angoisse que si sa venue avait eu lieu quelques jours plus tôt, IL aurait pu figurer parmi les tués. IL aurait été enterré sous sa fausse identité et jamais les êtres qui lui étaient chers n'auraient connu son destin.

Son allant avait vite dissipé cette triste pensée et IL avait rapidement gagné le domicile, qui lui avait été indiqué, d'employés des Postes et ne savait pas comment ceux-ci avaient été avertis d'avoir à l'aider dans sa tâche, en particulier en l'hébergeant.

C'était un dimanche après le déjeuner, le jeune couple était parti en promenade le laissant seul dans leur appartement. IL avait dormi tard l'après-midi. Ce qu'IL avait trouvé d'exceptionnel chez ces deux jeunes guère plus âgés que lui : leur discrétion. Pas un mot sur l'objet de sa visite en Bretagne'

Le lendemain matin, IL partait avec la voiture postale conduite par son hôte de la veille chargé de porter le courrier aux bureaux de poste des bourgs du sud de la Loire jusqu'à Paimbœuf. Il faisait très beau. IL regardait surpris, étonné, la campagne bretonne parcourue par des villageois en prières et en procession derrière des étendards. C'était le jour des «Rogations», cérémonie exercée dans le but d'attirer la bénédiction divine sur les troupeaux et les récoltes.

Il s'agit là d'un fait curieux, sans rapport avec l'objet de la mission dont IL était chargé mais la mémoire est capricieuse : elle fait surgir des souvenirs anodins et en obstrue d'autres dont on voudrait se rappeler.

A Paimbœuf, petit port sur l'estuaire de la Loire, IL se dirigea vers un café bar situé sur la jetée où le rendez-vous avait été fixé avec un ingénieur d'une usine de produits chimiques, chargé de lui remettre une liasse de documents à rapporter à Bordeaux. Pour paraître banale vis-à-vis de la population locale, la rencontre devait intervenir à l'heure de l'apéritif. Elle n'a jamais eu lieu. En quittant le postier celui-ci lui avait pourtant souhaité : Bonne chance !

L'après-midi lui parut long. IL avait un peu prolongé son attente espérant un retard possible de l'ingénieur, puis l'inquiétude était survenue et IL ne pouvait pas demeurer trop longtemps dans le bar, enfin, l'errance d'un inconnu dans une si petite ville rendait sa présence suspecte. Ainsi fut-IL soulagé en fin de journée, comme il lui avait été recommandé, de prendre un remorqueur faisant deux fois par jour la traversée de la Loire : Paimboeuf-Donges d'où un train le ramenait à Nantes.

L'activité clandestine était parfois décevante, surtout pour les risques pris, cependant le courage n'était pas émoussé par la certitude que l'action menée était juste. C'était comme un acte de foi.

Pensif, les pensées plus rapides que l'eau de la Seugne qu'IL regardait sans la voir à cet instant, IL se remémorait les conditions dans lesquelles IL était amené à «contacter» suivant l'expression alors utilisée la concierge du tribunal.

Au cours de l'hiver 1942-1943, IL habitait Saintes. Jeune fonctionnaire, peu argenté, IL logeait rue des Jacobins chez deux vieux professeurs de musique dans la gêne qui louaient, au deuxième étage de leur maison, une petite chambre, basse de plafond, meublée sommairement. IL avait beaucoup aimé cette vieille maison accolée jadis au couvent qui avait donné son nom à la rue. Elle avait quelque chose de balzacien avec sa petite porte d'entrée, son couloir plein de petites choses sans valeur, son petit escalier de bois, ses portes munies de clenches, ses fenêtres à petits carreaux et cette odeur particulière de pierre salpêtrée. C'était sa première habitation depuis qu'IL avait quitté le cocon familial et IL se souvenait toujours avec tendresse de ce premier logis. IL prenait ses repas dans une pension de famille. C'est là, qu'au hasard de la fourchette, IL s'était lié avec un clerc de notaire du même âge que lui. Leurs soucis et leurs espérances étaient communs et c'est ainsi que Michel ROBERT lui avait indiqué que s'IL en avait besoin IL pourrait facilement trouver refuge chez ses parents à Jonzac où sa mère était concierge du tribunal.

Depuis avril 1944, IL appartenait à un groupe franc bordelais dénommé «Alerte». Lorsqu'au cours d'une réunion au PC, il avait été signalé qu'un important trafic de munitions avait lieu par chemin de fer en gare de Jonzac, tout de suite, IL avait indiqué que lui avait, peut-être, la possibilité d'avoir des informations sur place.

Le moment venu, IL s'était dirigé vers le 35 de la rue des Carmes, siège du tribunal. Celui-ci n'avait pas l'aspect que l'on prête habituellement à ce genre d'édifice généralement solennel. Non, celui dans lequel

IL allait pénétrer, à façade austère, était une ancienne chapelle, partie d'un monastère occupé jadis par les Pères Carmes. IL était loin d'imaginer l'importance qu'il allait représenter pour lui, par la suite.

A l'entrée, un vestibule précédait un couloir conduisant aux bureaux, salles d'audience du rez-de-chaussée comme du premier étage tandis que sur la gauche s'ouvrait la petite porte du logement de la concierge pour avoir quitté Saintes le premier avril 1943 et pas revu Michel ROBERT depuis cette date, c'est-à-dire depuis plus d'un an, ne sachant pas ce qu'il était devenu en cette période fertile en changement, IL se posait la question : «Comment serait-il reçu ?»

Ayant frappé aux carreaux, c'est une femme entre deux âges : lunettes et cheveux gris, très réservée sans doute par sa fonction dans un tribunal, qui le reçoit. Après qu'IL lui eut déclaré son identité, elle le regarde, interdite, puis son visage s'éclaire et elle le serre dans ses bras en disant : «Michel m'a bien parlé de vous.» Elle s'affairait déjà à lui préparer un ersatz de café comme elle devait le faire pour son mari et ses deux filles parties en classe. IL était un peu surpris par cette chaleureuse réception, qu'elle se souvienne de son nom, il fallait qu'un fait marquant ait retenu son attention.

Début février 1943, alors qu'IL n'appartenait pas encore à la Résistance, IL avait spontanément aidé un aviateur anglais abattu au-dessus de la base sous-marine de Lorient à rejoindre L'Espagne. Les circonstances très risquées dans lesquelles s'était déroulé le sauvetage de l'aviateur, IL l'avait certainement raconté à l'époque à Michel ROBERT lequel en avait fait part certainement à sa famille. Vraisemblablement, ce qui expliquait l'accueil si bienveillant qui lui était réservé. Aussi pouvait-IL exposer sans réserve le motif de sa venue. Madame Marthe ROBERT, les yeux brillants derrière ses lunettes, baissant la voix, lui dit qu'IL ne pouvait mieux tomber. Un jeune homme, Pierre RUIBET, qu'elle logeait, travaillait aux carrières d'Heurtebize où était entreposé un gros stock de munitions. Elle précisait : «il vient déjeuner à midi, vous pourrez ainsi le rencontrer».

La cuisine donne sur une allée jardin menant à une rue à l'arrière du tribunal. C'est par là qu'IL voit arriver un jeune garçon très athlétique.

Au cours des présentations et du repas pris en famille c'est-à-dire - M. ROBERT étant absent - avec Mme ROBERT, ses deux filles, Claudine 7 ans, Mathilde dite Titi bientôt 17 ans et Pierre RUIBET, IL tente d'évaluer le tirant d'eau de ce dernier. Tout d'abord, IL note un tendre rapport de celui-ci avec Titi. Sur interrogation, RUIBET explique comment il est arrivé à Jonzac.

Par son père, grand mutilé de la guerre de 1914-1918, il était entré dans une école d'enfants de troupes. A la dissolution de celle-ci par les autorités allemandes, il avait rejoint une compagnie de travailleurs des P.T.T. établissant des lignes téléphoniques mais qui permettait à des jeunes de se soustraire au S.T.O. Suivant les pérégrinations de l'entreprise, il avait abouti à Jonzac mais, par suite de cessation d'activité de son employeur, il s'était fait embaucher en mars 1944 par les Allemands à la recherche de main d'œuvre pour la manutention de caisses de munitions. Il s'agissait de les entreposer dans d'anciennes carrières, à vingt mètres de profondeur, à l'abri de raids aériens, Pierre RUIBET précisait que leur défense consistait en quatre blockhaus à leur entrée, des champs de mines et des réseaux de fil de fer barbelés, ajoutant que travaillant dans la place, il pouvait, un jour, être utile.

IL observe chez son interlocuteur, son enthousiasme pour la Patrie quand il évoque l'école d'enfants de troupe, IL apprécie son phrasé, sa conversation de bon aloi empreinte cependant d'un certain faire valoir. En conclusion, compte tenu du poste qu'il occupe et de son état d'esprit, Pierre RUIBET peut faire une bonne recrue.

Le repas achevé et après s'être tous les deux isolés, IL donne à RUIBET les raisons de sa venue chez les ROBERT, lui indique son appartenance à la Résistance et la mission dont IL s'était lui-même chargée. IL ajoute que c'est vraiment une chance de trouver immédiatement une personne travaillant dans le dépôt et que ce serait formidable si cette personne pouvait fournir un inventaire des munitions entreposées.

C'était piquer au vif le caractère subodoré entier de RUIBET et le panache qu'il manifestait. Aussi, celui-ci, spontanément, prit-il l'engagement de fournir le document demandé pour début juin.

IL dit qu'il viendrait le prendre dans les premiers jours du mois.

Dans le train le ramenant à Bordeaux, IL pensait au compte-rendu qu'IL allait faire au groupe «Alerte». IL estimait que sa mission de renseignements était en bonne voie : RUIBET allait procéder à l'inventaire des lieux. IL ne lui avait pas demandé comment il allait opérer à l'intérieur des carrières puisque lui seul savait ce qu'il avait à faire. Cela nécessitait beaucoup de sang-froid, de courage et IL savait ce que c'est qu'être seul.

A la tête d'une troupe ou parmi des camarades, il est plus facile d'être courageux, mais seul ! Tous nerfs tendus ! Bien sûr, l'action implique le risque.

A partir de ce moment, il convient de noter - et c'est très important pour l'Histoire - que dans la mesure de sa mémoire, IL ne relatara que ce qu'IL aura vu ou fait personnellement, notamment dans ses rapports avec RUIBET, sans autres considérations qui pourront être évoquées par ailleurs, en particulier à la libération et même plus tard dans le temps.

Le train allait lentement, s'arrêtait de gare en gare. IL s'isolait des discussions qui s'élevaient entre voyageurs de son compartiment et se remémorait son entrée dans le groupe «Alerte».

Comme souvent le hasard - fatalité ou prémonition - est déterminant. C'est ainsi qu'IL était entré dans la Résistance bordelaise. Un ami habitant rue de la Devise lui avait fait connaître une voisine demeurant au 32 de la même rue : Mme Marguerite CRAUSTE, contrôleur des P.T.T à la poste de Bordeaux-St Projet. Elle animait un petit groupe - dénommé «Alerte» - composé de quelques jeunes gens originaires de Paris recherchés par la Gestapo et qui s'étaient délocalisés à Bordeaux.

CRAUSTE avait la quarantaine (l'âge que pouvait avoir leur mère à tous) mais mal servie par la nature et mal fagotée, elle paraissait plus âgée. D'un grand dévouement, son domicile servait de PC pour le groupe. Il avait l'avantage de donner sur deux rues : rue de la Devise et rue du Cancera. Son logement au deuxième étage consistait en deux pièces : la chambre sur la rue et la cuisine, à l'arrière, sur les toits, face au ciel. IL se souvenait qu'un soir, seul dans l'appartement, son attention attirée par un bruit singulier provenant de l'escalier, IL avait sauté sur le toit à partir de la fenêtre de la cuisine et s'était caché derrière la haute cheminée d'une, maison voisine.

Cette fuite qui s'est révélée sans objet était impérative. En effet, si les faux papiers étaient utiles en cas de contrôles ou de rafles dans les rues, une visite domiciliaire démontrait un objectif ciblé par les services allemands et l'existence d'une fausse identité n'avait alors aucun intérêt. Chaque membre du groupe louait dans la ville une chambre dont l'adresse n'était connue que de CRAUSTE, cheville ouvrière du groupe. L'identité véritable de chacun était inconnue des autres : ce n'étaient que noms d'emprunt et prénoms.

Ce n'est qu'à la Libération qu'IL a su que LAUNAY, chef du groupe, s'appelait SALINA, ingénieur des Travaux Publics. De même, c'est aussi à ce moment-là qu'IL a appris que CRAUSTE - Jacqueline dans la clandestinité - était en liaison avec DELAUNAY, alors réfugié dans les Landes, futur préfet régional.

CRAUSTE décédera peu après d'un cancer. Une rue de Bordeaux porte son nom : "la Survie de l'oubli, c'est un nom donné à une rue" dit-on.

Le résultat du voyage à Jonzac ayant été exposé et discuté en réunion de groupe ; celui-ci estimant que la réussite de l'établissement de l'inventaire était bien aléatoire malgré qu'IL ait expliqué le sérieux de RUIBET et de la confiance que l'on pouvait avoir en ses capacités - il fut décidé d'en attendre sa conclusion.

Cependant, l'engagement était catégoriquement pris que si l'inventaire démontrait que le dépôt était aussi important qu'on l'affirmait, d'en tenter la destruction puisqu'on avait un homme dans la place et qu'il paraissait s'y mouvoir avec une certaine latitude.

CRAUSTE dit qu'elle était optimiste et qu'elle prenait ses dispositions pour avoir des explosifs.

C'est dans ces conditions qu'IL retourna à Jonzac au début juin. RUIBET l'attendait avec impatience afin de lui remettre l'inventaire qu'il avait établi. Par la suite, cet inventaire a fait l'objet de plusieurs articles de presse ou de commentaires.

RUIBET en est seul, l'auteur. Lui seul a risqué sa vie dans cette opération.

IL fut heureux que tout se soit bien passé et impressionné à la lecture du contenu des carrières. Dans sa joie, IL félicita chaleureusement RUIBET et en l'adoubant, de son propre chef, IL en fit un membre du groupe «Alerte». IL lui expliqua alors qu'«Alerte» avait envisagé de faire sauter le dépôt. RUIBET qui avait déjà indiqué qu'il était disponible pour une action éventuelle contre l'Allemagne lors de son embauche aux carrières, dit avec fermeté qu'il était volontaire pour tout travail de sabotage. Un instant réservé, IL lui fit observer le danger encouru mais devant son insistance, IL lui dit qu'IL apporterait sous peu des explosifs et pour lui marquer sa confiance, lui donna son adresse à Bordeaux.

Au vu des documents qu'IL ramenait, le groupe convaincu de l'audace de RUIBET et de l'importance révélée du dépôt, c'est dans l'enthousiasme général qu'il décida sa destruction, LAUNAY et CRAUSTE se chargeant de l'obtention des explosifs. IL fut chargé d'aller les chercher dans une maison bourgeoise rue de Toulon ou rue de Mulhouse. IL ne se souvient plus exactement, ces deux rues étant parallèles. Reçu par deux jeunes gens - peu prolixes - ils lui expliquèrent le fonctionnement des crayons retardataires, détonateurs, cordon bickford et le plastic puis sans autres commentaires lui remirent un paquet tout prêt qu'IL apporta, à pied, au PC dans un carton à chapeaux. Cela pouvait paraître bizarre et attirer l'attention qu'un homme traverse la ville avec un tel bagage mais à l'époque on faisait feu de tout bois et on utilisait des choses tellement disparates ! D'autre part, au contraire, cet aspect insolite d'un objet transporté en plein jour, au milieu de la foule, pouvait être assimilé à un sauf-conduit.

Chez CRAUSTE, après déballage du contenu du paquet, IL fut naturellement désigné pour continuer une besogne qu' IL avait si bien commencée aux dires de LAUNAY et des membres présents du groupe. C'est avec les recommandations et consignes d'usage qu'IL partit à pied à son domicile.

Le lendemain, (Mme ROBERT a noté que c'était le 16 juin) par le train, IL gagne la gare de Bordeaux-Benauge avec les explosifs dans une valise semblable à celle des voyageurs en quête de ravitaillement ; IL la glisse sous la banquette du compartiment pour la rendre moins visible et non pas sur l'étagère réservée aux bagages.

Le temps était clair, il faisait beau. Depuis une dizaine de jours que le débarquement avait eu lieu, l'aviation alliée faisait de longues incursions sur la France pour attaquer, paralyser le trafic ferroviaire et interdire tout renfort allemand vers la Normandie.

Soudain, alors que l'avant du train finissait de franchir le pont surplombant la Dordogne, un ou deux avions, en maraude, mitraillent la locomotive et les wagons de tête. Ce fut très bref. Ce n'est qu'après l'assaut des avions qu'IL pensa qu'un projectile aurait pu atteindre la valise provoquant peut être une explosion entraînant la destruction du pont et une partie du train dans la rivière.

La locomotive n'ayant pas été endommagée, les blessés débarqués en gare de Cubzac-les-Ponts, le train repartit évidemment avec du retard. Les commentaires des voyageurs étaient devenus bien différents de ceux exprimés les fois précédentes, quand IL avait pris le train, commentaires alors empreints de prudence, ou ne concernant que la nourriture. Après la peur ressentie, ce n'étaient que rodomontades et certitudes. IL constatait, avec amertume, combien l'opinion est versatile et dans l'ensemble de la population une tendance à se ranger aisément du côté de celui qui semble, même temporairement, le plus fort.

A midi, IL arrivait au tribunal, les magistrats et employés déjà partis. Les filles et Pierre RUIBET étaient prêts à se mettre à table. Dès son entrée, les regards de Mme ROBERT et de RUIBET convergeaient vers la valise. Après les effusions naturelles en pareilles circonstances, Mme ROBERT et RUIBET l'invitèrent à les suivre dans le tribunal jusqu'à la salle d'audience.

Là, sous l'estrade sur laquelle siégeaient les juges, une trappe était dissimulée où IL pouvait cacher le matériel qu'IL avait apporté. Douce Mme ROBERT à l'imagination insoupçonnable ! Etonnant, surprenant, cocasse même de cacher des explosifs dans la salle d'audience d'un tribunal !

C'étaient bien agissements de terroristes, appellations dont nous gratifiaient les Allemands !

Assis dans le fauteuil du Président, les explosifs sur son bureau, IL montrait à RUIBET leur fonctionnement.

Ces circonstances exceptionnelles seront d'ailleurs largement évoquées dans le film de télévision "Alerte à Jonzac", réalisé quelques années plus tard.

Sur le moment, IL éprouvait une certaine jouissance pour ce qu, IL faisait dans un tel lieu. La pensée l'effleura qu'IL pourrait être jugé ici même par des Allemands pour ce qu'IL entreprenait mais IL croyait avoir la baraka et à la réussite de l'opération envisagée.

Pierre (IL l'appelait maintenant par son prénom) était dans un état de fébrilité bien compréhensible ; il expliquait qu'il commanderait la mise à feu par les crayons à retardements hors des heures de travail pour épargner ses compagnons de chantier sans pouvoir donner la date de son action, celle-ci étant soumise à l'organisation journalière de travaux à effectuer dans les carrières.

Décision était prise qu'en aucun cas, il ne devrait se manifester, s'il y avait réussite ou en serait rapidement informé à Bordeaux par la rumeur.

Pierre ayant indiqué qu'il avait déjà pris des dispositions pour rejoindre Bordeaux après sa mission effectuée, IL lui était difficile de ne pas donner l'adresse du PC dans la mesure où tout reposait sur l'action personnelle, difficile, dangereuse de RUIBET ; c'était lui manifester une confiance qui ne pouvait que l'aider dans sa tâche. Bien sûr, c'était contraire aux règles du cloisonnement.

Cette initiative aura rapidement des conséquences à la fois néfastes et salutaires.

Quelques jours passent. On apprendra par la suite, par Mme ROBERT, que Pierre lui a expliqué que les explosifs n'ont pas fonctionné et que, surpris par un camarade du nom de GATINEAU, ce dernier s'est engagé à l'aider éventuellement.

Que penser des explosifs qui sont restés muets ? Comment Pierre a-t-il fait pour les poser puis les reprendre ne pouvant pas les laisser sur place sans attirer l'attention des allemands ? On ne l'a jamais su.

A Bordeaux, on a compris qu'il y a eu échec. A Jonzac, Pierre est impatient ; au lieu d'écrire une lettre qui serait passée inaperçue, il fait envoyer par Mathilde-Titi un télégramme à CRAUSTE ainsi rédigé : «Cousin bien malade, venir avec spécialistes». Puis un autre : «Attendons spécialistes, doit-on aller à Bordeaux ?»

Le silence du groupe était du a la fois par mesure de précaution et dans l'attente de nouveaux explosifs.

Un troisième télégramme, péremptoire celui-là, est reçu «Serai à la gare au premier train, mercredi 28 juin». Donc, au matin, le jour dit, IL l'attend à la gare St-Jean et le conduit rue de la Devise où ils sont reçus par CRAUSTE et LAUNAY.

L'accueil est chaleureux, observation étant faite cependant de l'imprudence de l'expédition des télégrammes. De nouveaux explosifs sont là depuis la veille, apportés aux dires de Jacqueline par deux artificiers. On mange ensemble, on boit du vin, on parle, on s'exalte un peu, on s'encourage, on réussira : c'est sûr.

Puis, tous deux quittent le PC et IL l'amène passer la nuit du 28 au 29 juin dans sa chambre. IL habitait alors sous le nom de Dupont - du nom de celle qui deviendra plus tard son épouse - tout au bout de la rue Ste-Catherine, près de la place de la Victoire, une maison dont le rez-de-chaussée était occupé par un magasin de papiers peints. IL ne se souvient plus maintenant comment et à qui IL avait loué cette chambre, au dernier étage, sous les toits.

Pendant le trajet et le transport de la valise et son contenu, ils parlent peu, RUIBET semble perdu dans ses pensées.

La porte à peine refermée, assis sur le lit, Pierre, gêné, comme angoissé déclare : «Je ne suis pas seul pour faire le coup. J'ai été surpris pendant que j'opérais par un copain. Il m'a promis de m'aider. Je n'ai pas osé en parler au PC car tu m'as toujours recommandé d'être le plus discret possible». Que dire ? IL était mis devant le fait accompli et ce n'était plus le moment de faire la morale. Au contraire et IL lui dit : «Si tu es sûr de lui, dans un sens, c'est peut-être très bien que tu sois aidé». Pierre a paru alors soulagé et il a poursuivi : «Oui, comme ça, je serais plus rassuré».

Est-ce pour cette raison après que l'un et l'autre eussent mal dormi que Pierre lui a demandé de lui donner son revolver. Ce qu'IL a fait. La séparation n'a eu rien de dramatique ou de pathétique. Ils se sont regardés et simplement étreints, sans un mot. IL l'a regardé partir, s'éloigner sa grande silhouette et soudain IL a eu peur. Peur pour ce jeune garçon qui allait vers son destin. Destin qu'IL avait contribué à façonner et c'est lui, maintenant, qui est craintif. Pour un chef militaire, envoyer ses hommes au combat, c'est dans l'ordre des choses ; mais pour les combattants de l'ombre, c'est bien différent. Pierre, IL l'avait recruté, vu vivre, espérer, aimer. Ils avaient travaillé ensemble, passé un moment extraordinaire, inoubliable, côte à côte dans le tribunal.

C'est alors l'attente : l'espoir... la crainte.

Par CRAUSTE, IL apprend la réussite et l'échec. Le dépôt a explosé, RUIBET est probablement mort, la jeune Titi ROBERT a été arrêtée, GATINEAU fusillé.

Alors que l'anéantissement du dépôt aurait dû le remplir de joie, c'est au contraire une grande tristesse qui l'accable. S'IL avait été à l'initiative de l'exploit réalisé par GATINEAU et RUIBET, IL est aussi à celle de leur mort.

Celle de Pierre notamment qu'IL avait contacté. IL pensait à cette nuit passée ensemble, à leur sourde inquiétude à tous les deux qu'ils ne voulaient pas exprimer mais qu'ils ressentaient ; au chagrin qu'allait avoir TITI. Pendant plusieurs jours, IL avait culpabilisé et avait été malheureux. Ses camarades d'Alerte tentaient de remonter son moral en lui faisant observer que si RUIBET était mort, combien de soldats alliés avaient été sauvés par la destruction du dépôt allemand.

Oui mais eux ne le connaissaient pas et ne l'avaient pas dirigé !

Les événements du 30 juin 1944, date de la destruction du dépôt, et des jours suivants, IL n'en a eu connaissance que par le récit qu'en a fait Mme ROBERT et le témoignage des compagnons de travail de Pierre RUIBET.

C'est en posant les explosifs que Pierre aurait été surpris par un Allemand ; qu'il aurait tiré sur lui avec le revolver et l'aurait blessé simplement si bien que celui-ci aurait pu donner l'alarme et indiquer la participation de GATINEAU au sabotage. Pierre aurait alors précipité son action.

Les explosions à l'intérieur des carrières vont se poursuivre pendant plusieurs jours. Le corps de Pierre sera retrouvé derrière un pilier 17 jours plus tard. 17 Allemands auraient été tués.

GATINEAU, torturé en vain puisqu'il ignorait tout du groupe «Alerte», menacé d'être pendu sera fusillé. Titi arrêtée par la Gestapo de Saintes, laquelle avait retrouvé trace des télégrammes adressés à Bordeaux sera incarcérée au Fort du Ha à Bordeaux où la rejoindra Marguerite CRAUSTE (Jacqueline) arrêtée à son tour, un matin à l'aube.

L'initiative qui avait été prise d'envoyer des télégrammes, si elle a entraîné l'arrestation des deux femmes, a, à contrario, évité la prise d'otages parmi la population jonzaçaise comme les Allemands se proposaient de faire puisqu'il était ainsi démontré que l'organisation du sabotage était bordelaise.

Dès le départ de Pierre vers Jonzac, IL avait promptement déménagé. IL regrettait son tranquille logis et, tout proche, le petit bar familial de la Convention (IL l'avait choisi pour le nom, lui qui aimait tant l'Histoire) où, chaque jour, IL prenait son affligeant café. C'est là, qu'au matin du 6 juin, IL avait appris le débarquement en Normandie. Tandis que la place de la Victoire était étrangement animée par des groupes de personnes tenant des conciliabules à l'annonce de cette nouvelle tant attendue, lui, regardant le ciel tout bleu, pensait aux soldats qui, à l'instant, tombaient sur le sol de France.

Avec son déménagement, IL avait acquis une nouvelle identité. IL était étudiant domicilié à Caen, alors détruit par les combats qui s'y déroulaient depuis déjà trois semaines rendant en conséquence impossible toute identification. Prudemment, IL avait obtenu un plan de la ville qui, après études, lui permettait de répondre éventuellement à un interrogatoire basé sur la connaissance des rues de la cité. IL se souvenait de la compassion de sa nouvelle logeuse quand IL lui avait dit qu'IL était réfugié de la ville de Caen.

En juillet de l'année précédente, IL dirigeait un petit maquis déjà pourvu de mitraillettes Sten.

Que de chemin parcouru, que de risques, que de disparus mais quelle vie trépidante !

Après l'arrestation de CRAUSTE, IL s'est trouvé dans un état de pénible vacuité mais par LAUNAY, IL intégrera l'état major du Colonel GAILLARD alias Triangle, délégué militaire régional tandis que les Allemands en débâdant sur le front de Normandie auront d'autres soucis que de procéder au jugement de CRAUSTE et TITI.

## EPILOGUE

Le jour de la Libération, IL ressentit, bien sûr, le bonheur de la France libérée, celui de la liberté retrouvée par CRAUSTE et TITI mais demeurait en lui, lancinante, la tragédie de Jonzac.

Le spectacle de la joie collective de la population toujours encline à applaudir le plus fort du moment ; celui d'innombrables porteurs de brassard F.F.I surgis on ne savait d'où ; de militaires si discrets pendant l'occupation et qui maintenant, fadaux, ressortaient leur uniforme sentant la naphthaline ; d'anciens parlementaires qui apparaissaient soudain et se lançaient à la curée des places

laissées vacantes par les "collaborateurs", toute cette agitation lui laissait un goût amer.

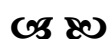
Comme tout cela était loin de son espérance, Avec naïveté, IL avait vécu une période dans un milieu d'où se dégageaient des sentiments fraternels qui ne correspondaient pas à la vraie nature humaine.

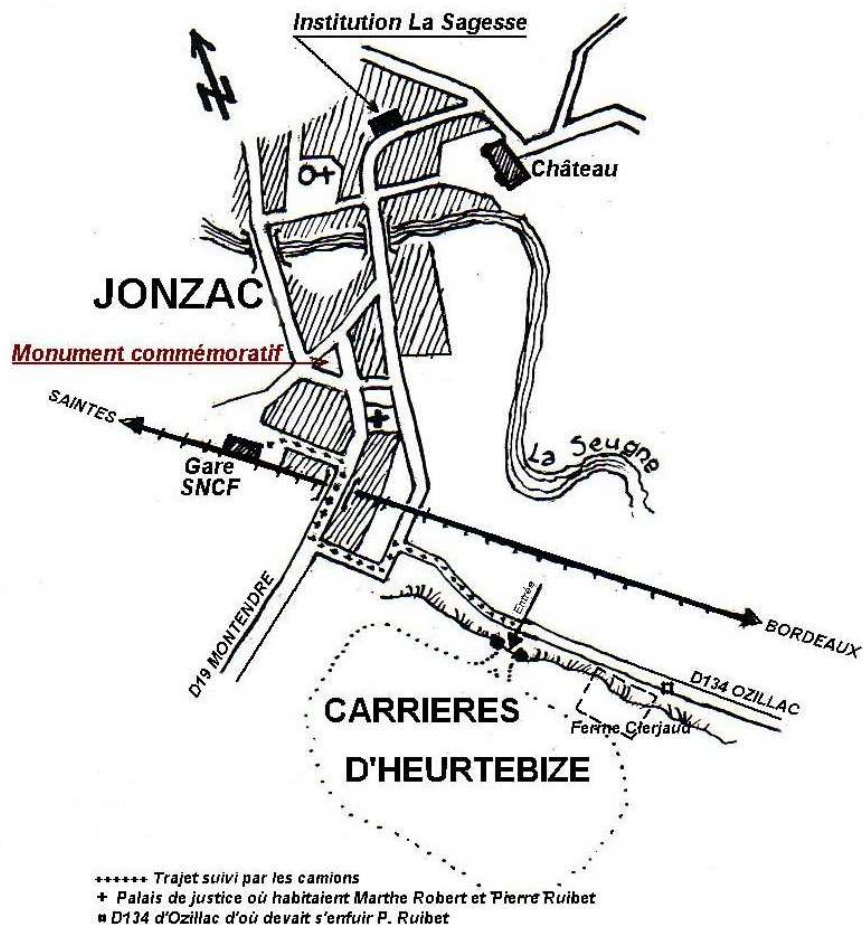
Déçu et sentant sa jeunesse terminée, IL se retirait, gardant jalousement ses souvenirs pendant des dizaines d'années. Ce qui est essentiel dans la vie, on n'en parle jamais.

C'est la projection du film "Alerte à Jonzac" en 1967 sur la première chaîne de télévision à l'heure d'une grande écoute qui allait faire connaître son action, même des amis intimes alors ébahis par sa discrétion.

Cette réserve, IL n'a pas été le seul à l'avoir observée. En 1985, Mme ROBERT lui écrivait : «les événements de 1944 nous ont marqués à jamais. Jamais nous n'en parlons avec TITI.

Et pourtant, la destruction du dépôt de Jonzac et l'action de Pierre RUIBET ont eu un grand retentissement.





Plaque commémorative placée au monument RUIBET-GATINEAU. Les dates sont erronées, il y a lieu de lire "30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1944"

## **\* Témoignage du docteur Pierre SCLAFER**

*Je connaissais bien Pierre RUIBET à qui j'avais procuré des certificats médicaux pour qu'il puisse s'absenter des carrières où il s'était fait embaucher et se rendre à Bordeaux pour avoir des contacts avec le groupe «ALERTE». Il m'avait mis au courant de son projet de faire sauter le dépôt de munitions allemand des carrières d'HEURTEBIZE.*

*J'avais d'abord accueilli sa déclaration avec un certain scepticisme parce que je savais que les carrières étaient très efficacement défendues par les allemands : je doutais que ce jeune homme de 18 ans d'apparence plutôt frêle, puisse seul mener à bien une entreprise de cette envergure.*

*Et puis j'ai vu qu'il insistait : après ses deux premiers essais ratés, l'un comme l'autre, il est venu me trouver en me disant : «C'est épouvantable, ça ne marche pas mes trucs, ça ne fonctionne pas bien, ça aurait du sauter et ça n'a pas sauté !!! Il faut que je retourne à Bordeaux. Il faut que vous me fassiez un certificat médical pour que je prenne la journée de demain ou d'après demain pour retourner à Bordeaux.».*

*Je sentais que sans forfanterie aucune, il admettait de le faire au sacrifice de sa vie.*

*Il était convenu que quand j'entendrais les explosions, je partirais l'attendre avec ma moto sur la route d'Ozillac où il devait me rejoindre par la bouche d'aération la plus proche.*

*Le 30 juin, j'étais à mon cabinet, la fenêtre ouverte. Il faisait un temps merveilleux. J'entendis des explosions. Une dame passa dans la rue : c'était Madame BARBIN qui me dit alors :*

*«C'est épouvantable, les carrières sont en train de sauter !»*

*Je lui répondis : «Ce n'est pas vrai, c'est merveilleux !»*

*Elle dit alors : «Non ce n'est pas merveilleux, mon fils y est !»*

*Je lui répondis : «Excusez moi, je comprends votre inquiétude, mais j'attendais ce moment là ! Je savais que cela se ferait et j'ai eu une joie formidable !».*

*Je suis alors allé aux carrières avec ma moto avec mon brassard de la défense passive. Quand j'y suis arrivé, les allemands m'ont couché en joue : je leur ai fait signe de ne pas tirer et je leur ai expliqué qui j'étais. Alors ils m'ont laissé rentrer pour voir s'il y avait des blessés du côté français.*

*Ensuite j'ai patrouillé sur la route d'OZILLAC où Pierre m'avait donné rendez-vous pour que je puisse l'emmener se cacher. Je n'ai pas pu le faire parce que, dans l'explosion il y avait laissé sa vie !*

## **Témoignage oral de Madame Marthe ROBERT :**

«J'ai bien connu Pierre RUIBET qui était un copain de mon fils Michel : ils avaient été enfant de troupe ensemble. Ils étaient tous les deux recherchés pour s'être évadés de l'école et avoir voulu passer en Espagne.

C'est le 18 Janvier 1944 qu'il est venu habiter chez nous. J'ai voulu le faire entrer au Cours Complémentaire mais cela n'a pas été possible parce qu'il avait déjà son brevet.

C'était un garçon qui ne parlait pas souvent ; il était calme, n'avait pas de vrais amis.

A la demande d'un jeune qu'ils avaient rencontré avec mon fils, il s'est fait embaucher aux carrières pour voir ce qui s'y passait. Chaque soir, dans sa musette il rapportait des munitions : grenades, obus. J'ai moi-même caché 4 obus sur la cheminée du tribunal en croyant qu'ils étaient vides. C'est Mr CLUZEL, le greffier qui les a fait désamorcer après la guerre. Au début sans me l'avoir dit, Pierre cachait ses munitions dans la buanderie. Quand je m'en suis aperçue, je lui ai indiquée une meilleure cachette sous l'estrade de la salle d'audience.

Cependant, il s'inquiétait de ne pas voir revenir ce jeune homme qui, je l'ai su plus tard, faisait parti du groupe ALERTE. Il est venu fin avril et lui a demandé de faire l'inventaire des carrières : Ce sera difficile, mais je te promets que je le ferai. Il a mis trois semaines à le faire ; il se laissait enfermer la nuit et se faisait faire le lendemain un certificat par le docteur SCLAFER pour classer tous ses relevés à la maison.

L'inventaire terminé, le jeune homme René MARCHADIER est revenu début juin porter à Pierre le matériel pour faire sauter le dépôt.

C'est le 18 juin à 7h30 que Pierre part en direction des carrières pour sa première tentative : il a mis ses chaussettes explosives comme il dit pour indiquer qu'il transporte ses détonateurs dans ses chaussettes. Je lui fais mille recommandations, mais il ne m'écoute pas. J'attends l'explosion toute la journée : mon mari qui n'est pas au courant s'étonne de ne pas le voir venir manger à midi. Je suis très inquiète. C'est après 18h qu'il arrive le visage décomposé : Oh Mme ROBERT, ça n'a pas marché ! Le matériel devrait marcher ! Que faire ? Que faire ?

Il a essayé une deuxième fois : cela n'a pas marché, mais c'est alors qu'il faisait des vérifications de son dispositif de mise à feu que Claude GATINEAU l'a surpris : Ne t'inquiète pas, je ne dénoncerai pas, tu peux me faire confiance et, si tu as besoin de moi, je t'aiderai. Pierre ne voulait pas qu'on l'aide : il n'a pas mis GATINEAU dans la confiance, mais lui a fait confiance : Claude savait que Pierre préparait quelque chose mais pas plus.

Comme il n'avait plus d'explosifs, ma fille a envoyé deux télégrammes au groupe ALERTE : le premier « cousin bien malade, venez avec spécialités » en date du 26 juin et signé ROBERT. Le deuxième « attendons spécialités. Doit on aller à Bordeaux ? » Aucune nouvelle du groupe ALERTE : Pierre part alors à Bordeaux le 28 muni d'un certificat médical du docteur SCLAFER.

Il revient le 29 muni d'explosifs et ayant reçu des conseils pour les faire fonctionner.

Le 30 Juin, il part de bonne heure et peut entrer dans la carrière une heure avant l'embauche parce qu'il a su se faire apprécier des Allemands : il commence à installer son matériel quand les premiers ouvriers arrivent. Il a installé plus de la moitié de ses cordons. Claude GATINEAU ne le voyant pas le cherche et le rejoint. Survient un surveillant allemand : ils prennent peur. Pierre lui tire dessus mais le blesse seulement. Il peut sortir et donner l'alerte en criant «RUIBET ! GATINEAU !» Dans la cohue GATINEAU a réussi à sortir pendant que Pierre met le feu à la mèche et se précipite vers la bouche d'aération où le docteur SCLAFER l'attendra en vain et pour cause : il y avait laissé la vie.

La ville était secouée d'explosions, on voyait de la fumée noire sortir des carrières.

C'est vers la fin de l'après midi que les Allemands sont arrivés chez nous pour perquisitionner : ils sont rentrés à 5 ou 6. Ils ont interrogé ma fille pendant que j'étais gardée dans la cuisine. Ils n'ont rien trouvé d'extraordinaire sauf deux balles de revolver sur la table de nuit de ma fille. Heureusement, l'officier qui les a vu était un Polonais engagé de force dans l'armée allemande. Il m'a dit «je vous renverrai votre fille ce soir» Il l'a fait.

Mais 8 jours plus tard ma fille a été arrêtée par la Gestapo qui l'avait identifiée comme signataire des télégrammes et lui l'officier polonais a été fusillé pour ne pas avoir fait son devoir. Incarcérée au fort du Hâ où elle devait être fusillée, elle sera sauvée par la libération de la ville.»

## Témoignage oral de Monsieur Jean-Louis LACHAMPS

(Compagnon de Pierre Ruibet dans la compagnie des travailleurs des PTT arrivée à Jonzac en septembre 1943 et où ils s'étaient engagés tous les deux en décembre 1942 au Vigan des Cévennes pour échapper au STO.)

*"Auvergnat de naissance; j'ai été élevé à La Tour du Pin (Isère) où -je m'étais engagé pour la durée d'e la guerre. J'y ai donc fait partie de l'armée de l'armistice maintenue après la débâcle jusqu'au jour où, par suite de l'invasion de la zone libre, nous avons été démobilisés et où notre capitaine nous a conseillés de disparaître pour échapper au STO. Mais quand je lui ai dit que j'avais l'intention de rejoindre le maquis du Vercors alors en train de se constituer en ce mois d' décembre 1942, il m'a dit que c'était trop dangereux et m'a conseillé de m'engager plutôt dans la Compagnie de travailleurs des PTT au Vigan des Cévennes.*

*C'est là que j'ai rencontré Pierre Ruibet qui venait aussi de s'y engager et c'est comme cela que nous sommes arrivés à Jonzac en septembre 1943 pour creuser une tranchée pour enfouir la ligne téléphonique de Jonzac à Pons. Nous logions dans les baraquements du Cluzelet. C'est en allant avec Pierrot Ruibet chercher du lait et des oeufs à la ferme du château toute proche que j'y ai connu Carmen et son frère Claude Gatineau.,*

*Quand le chantier a été terminé, on nous a envoyés dans le Lot où notre compagnie a été dissoute en décembre 1943 et où ça a été un véritable sauve-qui-peut pour ne pas partir en Allemagne,Je suis alors revenu à Jonzac où je logeais rue basse et le père de Carmen m'a embauché comme ouvrier agricole avant de me trouver une place officielle comme "Garde voies et communications " dont le travail consistait à patrouiller sur la voie de chemin de fer et les routes. J'étais maintenant fiancé et notre mariage était prévu pour le 8 juillet. Pendant ce temps-là Ruibet travaillait"aux grandes munitions" à la carrière dans la même équipe que mon futur beau-frère à Claude Gatineau qui en rapportait des grenades qu'il cachait sous le foin.*

*Le vendredi 30 juin, étant revenu d'une patrouille de nuit bien arrosée à Champagne, je dormais encore quand les carrières ont commencé à sauter vers 8h30. Je me suis alors précipité à la ferme du château située juste en face des carrières où Carmen et sa mère étaient en train de cueillir des petits pois. C'est alors que j'y ai vu Claude qui arrivait des carrières avec quelques camarades pour revêtir sa tenue de pompier tout en racontant brièvement ce qui s'était passé à sa mère morte d'inquiétude.*

*Une fois qu'ils ont été partis pour la caserne des pompiers, avec son père nous sommes allés jeter ses grenades dans la fosse à purin. Deux Allemands sont arrivés aussitôt après dont l'un parlait français et nous a dit qu'ils cherchaient Gatineau pendant que l'autre nous braquait une mitraillette sur le ventre en attendant que la mère de Carmen leur apporte nos papiers pour leur prouver que nous n'étions pas Claude ni l'un ni l'autre.*

*Le lendemain matin, samedi 1" juillet, avec Carmen nous sommes allés pour lui porter un panier de nourriture la Kommandantur, à La Sagesse (1) où nous avons appris qu'il était détenu après avoir été arrêté la veille à la caserne des pompiers. Nous n'avons pas pu lui remettre notre panier mais nous avons pu l'apercevoir quelques secondes: il était attaché poings et pieds liés; il ne semblait pas alors avoir été encore torturé mais la seule chose qu'il ait pu nous dire est "J'ai soif! J'ai soif! Ils n'ont pas voulu me donner à boire".*

(1) Institution religieuse réquisitionnée



## Témoignage oral de Madame LACHAMPS née Carmen GATINEAU

(Sœur de Claude Gatineau)

*"En septembre 1943 où je vivais dans ma famille à la ferme du château, j'avais 22 ans et mon frère Claude 20 quand nous avons fait la connaissance de Pierrot Ruibet et de Jean-Louis Lachamps qui venaient chez nous chercher du lait, des oeufs ou des lapins. Ils faisaient partie de la compagnie de travailleurs des PTT logée au camp du Gluzelet juste au dessus de chez nous. Mon frère Claude, lui, était réquisitionné au dépôt de munitions allemand des carrières d'Heurtebize où il travaillait "aux grandes munitions".*

*Malheureusement, son chantier terminé cette compagnie de travailleurs des PTT a été envoyée ailleurs. C'est fin décembre que j'ai revu Jean-Louis Lachamps qui était revenu à Jonzac pour échapper au STO et être plus près de moi puisque leur compagnie avait été dissoute. Quant à Ruibet, il était revenu aussi se cacher à*

*Jonzac où il connaissait la famille Robert et où il avait trouvé du travail aux carrières dans la même équipe que mon frère Claude aux grandes munitions.*

*Un jour, il a surpris Ruibet en train de placer ses dispositifs de mise à feu et lui a proposé de l'aider. Celui-ci l'a alors présenté au Groupe Alerte le 1<sup>er</sup> juin 1944 où, munis de certificats médicaux du docteur Schlafer, ils sont allés à Bordeaux. Il rapportait des grenades et d'autres munitions qu'il cachait sous le foin; il avait même un plan des carrières dans sa chambre.*

*Le matin du 30 juin 1944, peu après le début des explosions, il est arrivé chez nous en courant avec Robert Balout et René Lanoue pour s'habiller en pompier. Ma mère étant très inquiète, il nous a dit: "Dès l'ouverture des grilles, je suis rentré pour rejoindre Ruibet en déjouant la surveillance de la sentinelle, mais le chef d'équipe nous a surpris; alors Pierre a sorti son revolver et lui a tiré dessus; mais il l'a seulement blessé. J'ai vu Pierre craquer une allumette au dessus des caisses de poudre. J'ai couru vers la sortie où ils m'ont arrêté. Mais comme il y a eu alors une grosse explosion, j'en ai profité pour me sauver"*

*Une fois qu'il a été parti à la caserne des pompiers, pendant que mon père et Jean-Louis jetaient les grenades dans la fosse à purin, je suis monté dans sa chambre pour mettre le plan des carrières dans ma poche. Heureusement, parce que peu de temps après, deux Allemands qui le recherchaient sont arrivés pour perquisitionner chez nous mais ne m'ont pas fouillée.*

*Quand ils l'ont fusillé le samedi soir vers 9 heures, nous n'avons même pas entendu la fusillade parce que deux femmes qui étaient au courant de sa condamnation à mort Mme Plisson et Mme Werner étaient venues nous tenir compagnie pour penser à autre chose. Ce n'est que le dimanche matin, à six heures, que nous l'avons appris de la bouche de l'archiprêtre, Mgr Chauvin, venu nous reconforter.*

*Quant à notre mariage il a eu lieu quand même parce que Mgr Chauvin nous l'a demandé en exécution des dernières volontés exprimées par Claude dans cette lettre émouvante que les Allemands nous avaient transmise:*

"Mes chers Parents

Pardonnez moi pour ce que je vous apprends. Je vais être fusillé dans quelques instants. Monsieur le curé est venu et m'a donné la communion. Je meurs en bon Français et je vous embrasse tous. Je suis donc celui qui a été désigné.

J'ai voulu partir au service de l'Allemagne mais ils m'ont refusé. J'avais un avocat qui m'a bien défendu. Enfin c'est malheureux de mourir si jeune à la veille de ses 21 ans, à la veille du mariage de ma sœur. Ils se marieront quand même. Il n'y aura pas le même plaisir. Vous ne danserez pas. Je crois bien que vous serez vexés quand vous apprendrez cela, vous ne m'en voudrez pas. Je vous espère en bonne santé.

Votre fils qui vous aime.

Claude"

*Le général De Gaulle lui décernera la légion d'honneur et le grade de lieutenant à titre posthume. Me De Gaulle écrira même de sa main une très belle lettre à ma mère pour lui apporter son soutien dans cette épreuve en faisant référence à son calvaire de mère d'une fille handicapée. Malheureusement, elle a du être dérobée à mon père qui l'avait toujours avec lui à la maison de retraite.*

*Je ne regrette qu'une chose, c'est que personne de notre famille n'ait été consulté lors du tournage du téléfilm Alerte à Jonzac en 1960".*

## Témoignage oral de Monsieur Robert BALOUT

(Jeune Jonzaçais qui fut chargé avec trois autres de ses camarades de dresser la potence où devait être pendu Claude GATINEAU)

*Le 30 juin, je crois que c'était un vendredi. J'étais requis comme tous mes camarades au service du travail obligatoire aux carrières d'Heurtebize. Nous ne nous sommes pas précipités pour effectuer le travail qui nous était imposé : le sport roi, c'était de prendre l'air et d'essayer de travailler le moins possible. Nous sommes allés flâner devant l'entrée des carrières.*

*Tout à coup vers 9h, nous avons entendu des cris d'exclamation et nous avons vu arriver le chef d'équipe allemand Albert HINGLER qui hurlait : «Sabotage !sabotage ! RUIBET ! GATINEAU !». Il sortait au niveau du module thermal actuel et était très excité. A ce moment précis nous ne savions pas ce qui se passait.*

*Dans les minutes suivantes, l'alerte générale était donnée : des coups de sifflets ont retenti partout et un groupe d'Allemands a pénétré à l'intérieur pour rechercher les saboteurs.*

*Mais alors que les explosions commençaient, profitant de l'affolement GATINEAU était sorti de la carrière et, manifestement très pressé, s'était dirigé vers la maison CLERJAUD (ferme située à l'entrée du camp). La sentinelle lui ayant barré le passage, il fit demi-tour pour se joindre à notre groupe qui prenait la direction de la ferme de BELLEVUE (ferme située à l'opposé de l'entrée du camp) pour échapper aux débris que les déflagrations de plus en plus fortes projetaient à l'extérieur des carrières.*

*Nous avons été obligés de traverser un champ de mines où l'un d'entre nous, un Lorrain nommé Charles BOURG a été blessé par l'explosion d'une d'entre elles. Nous avons réussi à le sortir et l'avons transporté sur une brouette. A ce moment GATINEAU était avec nous. Nous avons alors rencontré un des directeurs de la laiterie de BEAUREGARD un Suisse, M. GFELLER qui revenait de Jonzac en camionnette. Il s'est arrêté et a accepté de transporter à la clinique STE-ANNE le blessé que nous avons accompagné avec mon ami Paul ACHAT.*

*Puis nous sommes revenus vers nos camarades et avons accompagné GATINEAU chez ses parents où il s'est mis en tenue de pompier pour essayer de déjouer les recherches. Il nous a alors quitté pour se diriger vers la caserne des pompiers : il était alors entre 10h et 10h30.*

*Nous nous sommes alors dispersés et je suis rentré chez moi au CLUZELET où j'ai appris que les Allemands nous demandaient de revenir aux carrières nous constituer prisonniers sous peine de représailles directes sur les familles. Ayant cependant pris le temps de déjeuner, je suis donc retourné aux carrières pour sauver mes femmes et mon fils de 2 ans. J'y ai retrouvé mes amis ; nous avons été parqués dans la cour chez CLERJAUD. Il faisait une chaleur étouffante, et les explosions continuaient par rafales après des accalmies.*

*C'est en fin de soirée que nous avons aperçu Claude GATINEAU encadré par deux sentinelles, très choqué et abattu. Il avait été arrêté dès son arrivée à la caserne. Il semblait se diriger vers le puit d'aération du côté de la route d'Ozillac où les Allemands devaient chercher le corps de RUIBET.*

*Nous avons passé la nuit, parqués dans une petite carrière située près de l'usine d'incinération actuelle et gardée par deux mitrailleuses. Nous ne savions pas ce qui nous attendait. La nuit fut très longue ponctuée par les déflagrations qui se poursuivaient. Le lendemain matin, nous sommes retournés dans la cour de chez CLERJAUD où nos familles ont pu nous faire parvenir de la nourriture.*

*Vers cinq heures des sentinelles firent irruption : l'une d'entre elle appela : «BALOUT. Komme hier !» de même pour René LANOUE, René GERVREAU et DESAGE. Tous les quatre nous avons été emmenés devant l'entrée des carrières, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la plaque commémorative de l'exécution de GATINEAU. J'ai pensé : «notre compte est bon !»*

*Les Allemands nous ont fait dégager les gravats qui obstruaient le passage, ouvrir les grilles, puis devant nous ils ont dressé deux tréteaux sur lesquels ils ont posé des planches. La tension nerveuse était à la limite du supportable dans cette atmosphère de poudre et de soufre. Ensuite, ils nous ont fait installer deux tubes de fer horizontaux à trois mètres du sol et fixé aux grilles ouvertes : cela ressemblait fort à une potence. Notre angoisse s'est encore accrue quand nous avons vu arriver un Allemand nommé Willy porteur d'une corde, faire un nœud coulant et simuler la pendaison en y passant son coup. Heureusement on nous conduisit alors chez CLERJAUD : nous n'en menions pas large, surtout qu'une demi-heure plus tard les Allemands nous emmenèrent tous devant cette potence : nous nous attendions au pire. Mais à notre grande surprise, ils démontèrent la potence et nous reconduisirent chez CLERJAUD. Il devait être 7h du soir.*

*C'est alors que nous avons vu arriver GATINEAU et le peloton d'exécution et entendu le bruit d'une fusillade. Je tiens à signaler que les Allemands ne nous imposèrent pas le spectacle de cette exécution.*

*Vers 8h30 un soldat est venu nous dire que ce qui venait de se passer était grand malheur. Juste après, nous étions libérés ayant heureusement ignorés que les Allemands avaient commandé 40 cercueils pour les otages.*

## Témoignage écrit de Charles BOURG

*Je soussigné BOURG Charles, mutilé de guerre, déclare avoir travaillé au dépôt de munitions d'Heurtebize à JONZAC dans l'équipe de Gatineau, Ruibet depuis déjà quelques temps. Claude Gatineau en compagnie de plusieurs camarades, avait déjà commencé à saboter bon nombre d'obus, et en riant il nous disait (Quand les Alliés recevront cela ça ne les dérangera pas de leur route, car ils ne sont pas dangereux). Plus tard Pierre Ruibet est venu renforcer l'équipe et c'est à partir de ce moment que s'étant surpris l'un à l'autre entrain de saboter, qu'ils ont du mettre leur projet à exécution.*

*Claude était un bout entrain. Il amusait même nos gardiens ce qui lui avait acquit une grande popularité aux Carrières ce qui lui permettait de rentrer et sortir plus librement sans être inquiété, c'est alors qu'il commença à soustraire bien des choses d'abord le plan des Carrières qu'il avait remis à sa sœur, des cordons, des détonateurs qu'il camouflait dans son pantalon et même des armes qui devaient servir plus tard au maquis. Quand Claude et Pierre voulurent mettre leur projet à exécution, les crayons détonateurs n'ont pas fonctionné. C'est à ce moment que Ruibet partit pour Bordeaux chercher d'autres crayons qui plus tard devaient pas mieux fonctionner que les premiers, c'est donc le 30 juin 44 que mes deux camarades mirent leur projet en exécution. Coûte que coûte il fallait qu'ils réussissent. C'est le 30 juin que Ruibet et Gatineau finissaient leurs préparatifs à 8 H du matin. Les camarades rentraient à l'embauche mais Claude et Pierre nous avait devancé car cette matinée là ils étaient décidés, c'est à ce moment même que je me suis trouvé à passer à côté d'eux, Claude m'a interpellé « Charlot prévien vite tous les camarade tout va sauter, et de suite je me précipitais pour avertir tout le monde. Pendant ce temps la sentinelle les avait surpris mais Claude sans perdre un instant bondit dessus l'Allemand et le maîtrise. Ruibet se sauva plus en avant sous la carrière et commença à allumer avec son briquet. Claude envoya rouler l'Allemand qui se releva aussitôt pour se mettre à la poursuite de Ruibet. Claude pendant ce temps s'était camouflé derrière des caisses mais tout à coup un coup de revolver : c'était Ruibet qui venait de tirer sur son poursuivant et pendant ce temps, Claude continuait sa besogne. L'Allemand n'étant que blessé a eu le temps de donner l'alerte mais la carrière commençait à sauter, nous nous sommes tous précipités par la porte d'entrée et c'est là que j'ai revu mon camarade Claude qui me dit mon vieux ça y est.*

*Mais Ruibet qui était poursuivi par une douzaine de Boches et des chiens policiers n'a pu sortir et trouver une mort glorieuse tout en entraînant avec lui les Boches et les chiens qui le poursuivaient.*

*C'est bien entendu s'en perdre un seul instant profitant du désarroi des Boches que nous nous sommes sauvés grâce à Claude qui nous avait lancé le mot d'ordre, c'est que moi-même en me sauvant, j'ai heurté une mine. J'ai du subir l'amputation du pied gauche et l'extraction d'un éclat dans le dos. Les camarades m'ont transporté à la clinique St Anne où j'ai subis l'amputation. Et c'est à cette clinique que j'appris quelques heures plus tard l'arrestation de mon camarade Claude et le lendemain 1<sup>er</sup> Juillet 1944 j'appris que notre cher camarade, celui qui nous avait tous sauvé venait d'être fusillé, après avoir subit les plus cruelles tortures de ses bourreaux. J'appris également que les 40 camarades qui étaient détenus et qui eux aussi attendaient le même châtement venaient encore une fois d'être sauvé par le sublime sacrifice de notre sincère camarade Claude Gatineau qui a pris tout sous sa responsabilité plutôt que de parler c'est alors que pour la 2<sup>ème</sup> fois Claude Gatineau à sauvé tous ses camarades en acceptant la mort pour qu'eux vivent et qui devant le peloton d'exécution s'est crié à pleins poumons « Vive la France »*

*Mon cher Camarade Claude Gatineau n'est plus, mais je garde le plus précieux souvenir qui sera ineffaçable, il est mort en brave, et en héros*

*Le blessé : Charles BOURG*